

Guerre sociale

ENDETTEMENT

Déficit public et endettement record en 2003

27.04.2004



Le déficit public s'est nettement alourdi en 2003 pour atteindre 64,3 milliards d'euros, soit 63% du Produit intérieur brut (PIB), selon les chiffres publiés en avril par l'INSEE.

Par ailleurs, la dette publique totale atteint 1000 milliards d'euros, dépassant pour la première fois le seuil de 60% du PIB (63,7% exactement).

En seulement 2 ans, Jean-Pierre Raffarin a fait augmenter l'endettement de la France de plus de 13%. Dans le même temps, le déficit du budget public a été multiplié par 3, passant de 1,5% du PIB en 2001 à 4,1% en 2003, bien au-delà des 3% imposés par le "pacte de stabilité" européen.

L'augmentation accélérée de l'endettement public fait partie de la stratégie de démolition sociale du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Comme la plupart des gouvernements dans la plupart des pays, il obéit à une stratégie globale des "Maîtres du Monde" qui consiste à augmenter le plus possible l'endettement des états, afin de les affaiblir, les contraindre aux privatisations, et leur enlever définitivement tout pouvoir et toute possibilité de contrôle sur l'économie, la société, et les agissements des entreprises.

PRIVATISATIONS

Privatisation partielle des aéroports de Paris

23.04.2004

Jean-Pierre Raffarin continue de "vendre les bijoux de famille" pour combler les 1000 milliards d'euros de dette que les gouvernements français successifs ont accumulé pour financer la corruption et les subventions abusives versées aux entreprises, le tout au plus grand bénéfice des banques.

Le premier ministre a confirmé le changement prochain de statut d'Aéroports de Paris (ADP) en précisant que "l'État conservera la majorité du capital" et que "le statut du personnel ne sera pas modifié".

On retrouve là une stratégie en 2 temps très souvent utilisée par les Maîtres du Monde pour faire accepter en douceur des changements



structurels inacceptables. On commence par changer la structure, mais en l'ajustant de façon à ce qu'il y peu ou pas de différences par rapport à la situation antérieure. Puis une fois un certain délai passé, lorsque le changement structurel a été intégré dans le "consensus général", on supprime les garde-fous ou les limitations initialement prévus.

Pour justifier l'opération, Jean-Pierre Raffarin a ensuite utilisé ses talents de publicitaire (avant d'être premier ministre, Mr Raffarin dirigeait une agence de communication en Poitou-Charentes), avec des phrases creuses dont il a le secret: "Le gouvernement veut accompagner ADP dans sa réussite et nous avons engagé une évolution de statut afin de lui donner les moyens de rivaliser avec les plus grandes plates-formes européennes, mondiales. Cette évolution passe par un changement de structure: ADP va devenir une entreprise, une entreprise qui restera une entreprise de service public. (...) Il s'agit de donner de la force, de la puissance à cette entreprise".

"On nous vend pour baisser le déficit de la France", s'est insurgée la représentante de FO. "Le personnel est très en colère et prépare une riposte d'ampleur sur le terrain" début Mai, a déclaré à l'Associated Press Christelle Martin, responsable de la section FO de Roissy. "Si on ne se bat pas, de toute façon on est morts".

PRIVATISATIONS

Privatisation partielle d'EDF

23.04.2004



Le 6 Avril, Nicolas Sarkozy a confirmé le projet de changement de statut (d'établissement public en société anonyme) et la privatisation de 49% du capital d'EDF, tout en indiquant que le statut des agents EDF ne serait pas modifié. (*encore la stratégie en deux temps évoquée dans l'article précédent*)

Jouant sur les mots, Nicolas Sarkozy refuse de parler de privatisation pour préférer les termes de "changement de statut" et "d'ouverture du capital".

"Il n'y aura pas de privatisation d'EDF et de Gaz de France, ni aujourd'hui ni demain, pour une raison simple: l'intention déterminée du gouvernement de la France est que l'État garde la majorité du capital de cette grande entreprise", soit 51% du capital. "Le gouvernement est tout à fait prêt à discuter avec le

Parlement pour savoir si vous voulez que nous relevions ce seuil", a dit le ministre devant l'Assemblée. Celle-ci devrait voter le changement de statut au mois de Juillet 2004.

Il faut rappeler que ce changement de statut décidé par Nicolas Sarkozy est la conséquence de la décision prise au niveau européen en 2002 de "libéraliser" le marché de l'électricité. Cette décision avait été approuvée conjointement au sommet européen de Barcelone par Jacques Chirac et Lionel Jospin.

La CGT affirme que le projet "constituerait la première étape pour aller à la privatisation". Les agents d'EDF ont démarré un mouvement de grève le 8 Avril, sous la forme de coupure de courant sélectives, comme par exemple le Château de Versailles, privé d'électricité pendant plus de deux heures le 8 Avril, ou encore



l'éclairage urbain. Un autre moyen d'action est le blocage en tarif réduit des compteurs électriques de particuliers, et le rétablissement du courant à des familles démunies. Plusieurs manifestations ont également eu lieu (10.000 manifestants à Paris, 1000 à 3000 dans les autres villes).

Le 20 Avril, lors d'une réunion de concertation avec les syndicats au ministère des Finances, Nicolas Sarkozy a réaffirmé que le changement de statut n'était pas négociable. Jugeant qu'il n'y avait plus rien à discuter, les syndicats CGT, FO, CFDT et CFTC d'EDF-GDF ont claqué la porte de la négociation.

EDF gère avec un haut niveau de sécurité 58 réacteurs nucléaires et produit suffisamment d'électricité pour satisfaire la demande, en investissant sans cesse dans l'outil de production, et en se donnant les moyens de répondre rapidement aux situations d'urgence lors des catastrophes naturelles (appelées à être de plus en plus fréquentes du fait des changements climatiques). Par ailleurs, vis à vis des usagers, EDF pratique actuellement les tarifs les plus bas d'Europe. Tout cela ne pourra continuer lorsque le but d'EDF sera celui de toute société privée: faire des profits.

Dans tous les pays où les services publics de l'électricité ont été privatisés, cela s'est traduit par une hausse de 20 à 40% des prix pour l'utilisateur, et dans certains cas, par des pénuries d'électricité. Seule une poignée de personnes trouve un (gros) intérêt à cette privatisation.



voir aussi l'article [l'AGCS](#) un accord de l'OMC qui oblige les états à privatiser les services publics

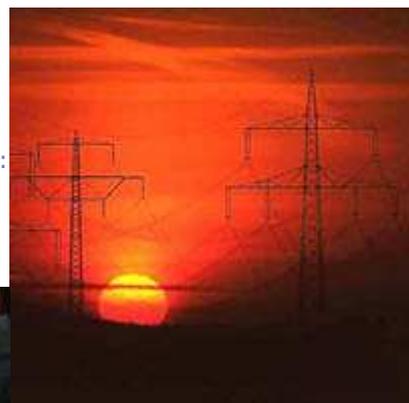
ULTRA-LIBÉRALISME

Le prix de l'électricité bientôt fixé par la spéculation

24.01.2004

(syti.net) - En 2000, les gouvernements européens de droite et de gauche ont convenu de "libéraliser" le marché de l'énergie. En France, la privatisation d'EDF est une conséquence de ces décisions. Mais d'autres conséquences devraient aller plus loin encore. Le projet en préparation consiste à soumettre le marché de l'électricité aux mêmes règles qu'un autre marché de l'énergie: le pétrole. C'est à dire que l'électricité sera bientôt vendue et achetée en bourse, avec les variations brutales de cours que cela suppose. L'électricité est un gigantesque marché, ainsi qu'un gigantesque pouvoir, car tout repose sur l'énergie. Il s'agit donc de livrer ce marché à la spéculation, afin qu'il puisse devenir une source de fabuleux profits.

Une bourse européenne de s'appelle "Powernext", en européen des actions. Comme vendent des kilowatts



l'électricité fonctionne déjà. Elle référence à "Euronext", le marché en bourse, des traders achètent et d'électricité.

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans les prochaines années, il y aura des pénuries d'électricité en Europe à cause de 2 facteurs. D'ici une dizaine d'années, de nombreuses centrales nucléaires auront atteint leur durée maximale d'utilisation et devront être fermées. Or aucun plan n'est actuellement prévu pour assurer le remplacement de ces centrales. Par ailleurs, le réchauffement climatique provoque des périodes de

canicules qui entraînent une réduction du débit des fleuves et une élévation de leur température. Or les centrales nucléaires ont besoin de l'eau fraîche des fleuves pour refroidir leurs réacteurs. Pendant l'été 2003, plusieurs réacteurs nucléaires français ont du être stoppés, et la France a été obligée d'importer de l'électricité de ses voisins européens.

Lorsque le marché de l'électricité sera soumis aux règles boursières, les cours de l'électricité vont s'envoler dans les périodes de pénurie. De plus en plus, l'accès à l'énergie sera réservé aux riches. Cela s'inscrit dans le cadre de la "solution finale" des Maîtres du Monde: pour éliminer la pauvreté et les problèmes qu'elle engendre (insécurité, instabilité sociale), il suffit d'éliminer les pauvres. La solution consiste à les éliminer non pas dans des camps de concentration, mais en leur supprimant progressivement l'accès à l'espace vital, à la nourriture, à la santé, à l'éducation, à l'information, et à l'énergie.

(voir aussi les pages sur l'idéologie des Maîtres du Monde, les mensonges du libéralisme, et l'accord de l'AGCS, l'arme pour détruire les services publics)

PISTON

Raffarin fait voter une loi sur mesure pour caser Francis Mer à la tête d'EDF

10.07.2004

Jean-Pierre Raffarin a fait voter une loi à l'Assemblée pour supprimer la limite d'âge des présidents des entreprises détenues par l'Etat, précédemment fixée à 65 ans.

Des sources proches du dossier ont indiqué à l'AFP que cette modification de la loi avait pour but de permettre la nomination à la tête d'EDF de Francis Mer (en photo), l'ex-ministre de l'économie qui a fêté ses 65 ans en mai.

Nicolas Sarkozy avait promis que le changement de statut d'EDF n'était pas destiné à préparer sa privatisation. Mais la nomination de Francis Mer à la tête d'EDF signifierait exactement le contraire. Cet ancien patron, ancien responsable du MEDEF et ultra-libéral convaincu, a le profil idéal pour mener EDF à la privatisation.



PRIVATISATIONS

L'ouverture du capital d'EDF aura lieu "au cours de l'année 2005"

09.12.2004

(AP) Le premier ministre Jean-Pierre Raffarin a confirmé que "l'ouverture du capital" d'EDF sera réalisée "au cours de l'année 2005". Ce début de privatisation et le changement de statut de l'ex-entreprise publique avaient été décidés par Nicolas Sarkozy alors qu'il était ministre de l'économie.

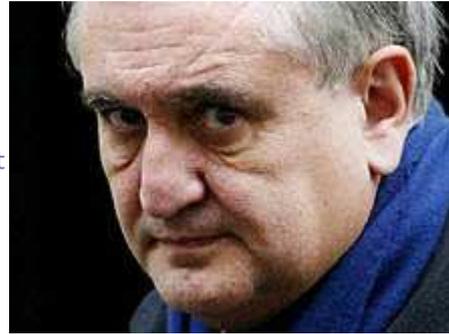
Le gouvernement a décidé une augmentation de capital de l'ex-service public transformé en société anonyme pendant l'été 2004. Cette augmentation sera de 8 à 11 milliards d'euros, ce qui permettra à des actionnaires privés d'entrer dans le capital. La part minimale de l'Etat dans le capital sera de 70%, et 15% des actions seront réservées à un achat par les salariés au moment de l'ouverture de capital

GUERRE SOCIALE

(AP) Le gouvernement a présenté aux partenaires sociaux son avant-projet de loi sur les restructurations, un texte qui facilite les procédures de licenciements.

Trois articles du projet de loi provoquent un tollé de la part des organisations syndicales.

Le premier article contesté modifie la définition du licenciement économique. Un chef d'entreprise pourrait ainsi décider de licencier des salariés au nom de la notion de "sauvegarde de la compétitivité", notion très floue qui inquiète forcément les syndicats.



Le deuxième annule l'obligation de réintégration de salariés licenciés prononcée par les tribunaux lorsqu'ils annulent un plan social. Si le texte était appliqué, cette réintégration serait désormais soumise à l'accord du chef d'entreprise concerné.

Le troisième article limite la procédure de contestation d'un plan social à 6 mois, alors que cette durée était auparavant indéterminée.

La CGC (d'habitude pourtant très modérée) et la CGT ont d'ailleurs claqué la porte de la réunion seulement une heure après son commencement, jugeant que l'avant-projet de loi reprenait trop largement les revendications patronales. Le représentant de la CGC Jean-François Heckle, a lancé avant de partir: "le MEDEF l'a rêvé, le gouvernement l'a fait".

INGRATITUDE CALCULÉE

Le MEDEF accuse le gouvernement Raffarin de rester sourd aux entreprises

19.10.2004

(AFP) Malgré le cadeau que le gouvernement vient encore de lui faire avec la "loi sur les restructuration" pour faciliter les licenciements, le MEDEF ne s'estime pas encore satisfait.

Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef, a accusé le gouvernement Raffarin d'être "entièrement" en faveur des syndicats dans le dossier des restructurations. En réalité, le MEDEF utilise à nouveau la même tactique que lors de l'adoption de la loi sur la flexibilité (dite "loi sur les 35 heures") par le gouvernement Jospin. Pour ne pas que la loi apparaissent trop comme un cadeau en leur faveur, les chefs d'entreprise font semblant d'être mécontents, alors qu'ils se frottent les mains.



Ernest-Antoine Seillière a également jugé que le rapport Camdessus qui lui paraît décrire de façon tout à fait réaliste de la situation de l'économie française.

NOUVEL ESCLAVAGE

Ernest-Antoine Seillière célèbre ses victoires

18.01.2005

Ernest-Antoine Seillière célèbre sa victoire sur la réforme des 35 heures, à l'occasion de l'assemblée générale du MEDEF (l'organisation des patrons français).

A la tribune, devant 4000 adhérents réunis au Zénith, le président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) a salué la réforme "en profondeur" annoncée le 9 décembre 2004 par le gouvernement Raffarin. "Mission accomplie!" a lancé Ernest-Antoine Seillière, assurant à ses adhérents qu'ils pouvaient "être fiers" de l'action accomplie depuis 1998. "Nous avons bel et bien fait bouger notre pays dans beaucoup de domaines", a-t-il dit, citant les réformes des retraites et de la Sécurité sociale, la baisse des impôts ou l'accord sur la formation professionnelle.



Mais le président du MEDEF en veut encore davantage. Il a ainsi déploré les "travers, les déficits, les retards, les immobilismes, les retards" de l'économie française.

Pour aller encore plus loin dans le libéralisme, le président du MEDEF a proposé au gouvernement un "nouveau partenariat pour la croissance". Il adresse 15 demandes au gouvernement afin d'accélérer les "réformes" dans les domaines de la fiscalité, de l'organisation du marché du travail, ou encore de la réforme de l'Etat (la diminution du nombre de fonctionnaires). En échange, il est prêt à des "engagements" de la part des entreprises.

Quels engagements? Bien sûr, il ne s'agit pas de l'arrêt des délocalisations et des chantages à l'emploi, mais de quelques miettes, voire d'avantages nouveaux pour les entreprises. Ernest-Antoine Seillière s'est notamment engagé à négocier avec les syndicats pour "supprimer les inégalités salariales entre les hommes et les femmes". Au mieux, cela se traduirait par une égalisation des salaires "par le milieu", sans augmentation de la masse salariale globale. Ainsi les femmes gagneraient un peu plus, et les hommes un peu moins. Et au pire, il pourrait s'agir d'une égalisation par le bas, avec un alignement des salaires des hommes sur ceux des femmes.

Elu en 1998 à la présidence de la première organisation patronale, Ernest-Antoine Seillière termine son deuxième et dernier mandat qui expire à la fin de l'année 2005. Durant l'assemblée générale, les successeurs potentiels de M. Seillière se sont succédé à la tribune.

Laurence Parisot (de l'Ifop) a ainsi plaidé avec force pour une "refonte" du code du travail, affirmant carrément: "la liberté de penser s'arrête là où commence le droit du travail".

Autre candidat en puissance, le vice-président délégué général de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) Denis Gautier-Sauvagnac a stigmatisé les "2.509 pages sur papier bible" du code du travail.

Président de l'Union des industries textiles et numéro 2 du MEDEF, Guillaume Sarkozy (le frère de Nicolas Sarkozy, président du principal parti de droite) a défendu devant ses pairs un "paritarisme de dialogue" avec les syndicats.

(AP) Voici les propositions et les "engagements" formulés par le MEDEF dans le "partenariat pour la croissance" qu'il propose au gouvernement:

ALLEGER LA FISCALITE

- suppression de la taxe professionnelle et de toute taxe sur les salaires
- fiscalité réduite sur la transmission d'entreprise
- encourager la recherche par de "fortes incitations fiscales"
- en contrepartie, chaque entreprise s'engage à "en épauler une autre pour l'aider à innover et à exporter".

LIBERER L'EMPLOI

- réformer "une fois pour toutes les 35 heures"
- laisser les entreprises adapter leurs effectifs à l'évolution de leur activité
- équilibrer le "droit" aux indemnités chômage et le "devoir" de recherche d'emploi
(autrement dit, réduire les allocations chômage, et les supprimer pour ceux qui n'accepteraient pas n'importe quel emploi à n'importe quel salaire)
- réformer l'école pour que chaque jeune ait accès à un emploi
(traduction: adapter l'enseignement aux besoins des entreprises, au détriment de l'acquisition des connaissances "nobles" et de la capacité à réfléchir)
- en contrepartie, les entreprises s'engagent à accueillir plus d'apprentis, former tous leurs salariés et développer l'emploi des seniors
(Accueillir plus d'apprentis avec des salaires de misère, c'est tout bénéfice pour l'entreprise. Former les salariés n'engage à pas grand chose, car tout dépend ce qu'on appelle "formation". Et développer l'emploi des seniors, cela ne fait aucune différence pour l'entreprise, car elle se contentera d'employer des seniors à la place de salariés plus jeunes, sans augmenter pour autant ses effectifs)

LIBERER LE DIALOGUE SOCIAL

- simplifier le code du travail
- permettre à chaque entreprise de négocier librement l'organisation du travail avec les salariés
(2 mesures pour démanteler le droit du travail et permettre aux entreprises de faire ce qu'elles veulent vis à vis des salariés)
- laisser chaque entreprise négocier directement avec les élus du personnel
- en contrepartie, les entreprises s'engagent à "donner toute sa place" au dialogue social
(une formule creuse qui n'engage à pas grand-chose...)

ALLEGER L'ETAT

- externaliser les fonctions de gestion de l'Etat
(autrement dit, privatiser progressivement l'administration publique par le biais de la sous-traitance à des sociétés privées)
- mettre en oeuvre "un véritable service public minimum"
(pour limiter le droit de grève dans les secteurs publics, les derniers à pouvoir encore faire grève, les salariés du privés étant soumis à une peur du licenciement qui les dissuade de faire grève)
- un droit des sociétés plus simple et des règles comptables allégées pour les PME
- retrouver l'équilibre budgétaire par la réforme de l'Etat et la réduction des dépenses publiques

CHANGER LES ENTREPRISES

Les entreprises et les branches s'engagent:

- à adopter une charte de l'égalité des chances
(ce qu'on appelle la "discrimination positive" pour embaucher prioritairement des salariés issus de l'immigration, au moyen de quotas)
- à négocier pour supprimer les inégalités salariales entre les hommes et les femmes
- à se rapprocher de l'école
(ou plus exactement, rapprocher l'école de l'entreprise - voir plus haut)

- à développer l'épargne salariale et l'actionnariat salarié
(Là encore, cela ne coûte rien aux entreprises, au contraire. Les salariés seront invités à acheter des actions de l'entreprise et à assurer leur retraite par des fonds de pension privés. En cas de faillite du fond, comme c'est déjà arrivé aux Etats-Unis, le salarié perd l'argent qu'il avait épargné et se trouve obligé de continuer à travailler jusqu'à la fin de ses jours, faute de

retraite)

- à veiller à l'éthique et au développement durable
(sans engagements concrets, c'est encore une formule creuse qui ne coûte rien...).

ÉCONOMIE

Le moral des Français au plus bas

05.09.2004

Le moral des Français sur l'évolution de la situation économique du pays est au plus bas, d'après un sondage CSA pour La Tribune. Les Français se disent pessimistes à 64%, "soit le plus mauvais résultat enregistré depuis août 1996" (et alors que le premier ministre était Alain Juppé).

Ces résultats ambivalents tiennent "au manque de lisibilité et de cohérence de la politique économique et sociale du gouvernement", avance un analyste de l'institut CSA, cité par La Tribune, évoquant "des annonces contradictoires" du gouvernement sur des grands dossiers qui touchent les Français: 35 heures, étalement de la hausse du Smic, amnistie fiscale.

Les personnes "en appellent à l'action régalienne de l'Etat pour éviter les délocalisations et baisser le coût du travail par une diminution des charges des entreprises", poursuit le quotidien.

La réouverture du dossier des 35 heures et l'assouplissement du Code du travail et des règles de licenciement occupent les dernières places dans les attentes des Français, alors qu'elles figurent parmi les priorités du gouvernement Raffarin, toujours aussi en phase avec les aspirations des gens...

ARNAQUE

La fausse baisse des prix de Sarkozy

06.09.2004

Le ministre de l'Economie Nicolas Sarkozy n'étant jamais à court d'idée pour faire parler de lui et pour soigner sa popularité, il avait demandé aux distributeurs de baisser leur prix, afin de redonner du pouvoir d'achat aux Français.

A grand renfort de publicité, Nicolas Sarkozy est parvenu à obtenir que les distributeurs baissent leurs prix de 2%, et seulement sur les produits des marques.

Mais au final, la baisse des prix constatée n'a été que de 1%.



C'est ce qui s'appelle "se foutre du monde", après la hausse de 40% du prix des produits de

base au moment du passage à l'euro...

PRIVATISATIONS

Sarkozy fait l'éloge de son bilan au ministère de l'économie

16.11.2004



(AP/AFP) Dans un entretien au journal Le Figaro, Nicolas Sarkozy fait l'éloge de son bilan à la tête du ministère de l'Economie. "En huit mois, je ne crois pas avoir perdu mon temps", dit-il.

Nicolas Sarkozy se félicite notamment de la privatisation de France Telecom, et de la "réforme du statut" d'EDF (la compagnie nationale d'électricité). Il avoue cependant un "regret", "celui de ne pas avoir eu assez de temps" pour réformer La Poste ou "aller plus loin" dans le non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite. Pour lui, 10.000 postes de moins, "ce n'est qu'un premier pas".

Evoquant la baisse des prix dans la grande distribution, l'un de ses chantiers de l'été dernier, le ministre reconnaît implicitement que l'objectif de baisse de 2% des prix dans la grande distribution n'a pas été atteint, puisqu'il cite le chiffre de 1,57%.

Interrogé sur la hausse continue des prélèvements obligatoires, Nicolas Sarkozy se défend en disant ne pas être comptable des prélèvements sociaux.

DÉLOCALISATIONS

Proposition hypocrite de Sarkozy contre les délocalisations

05.09.2004

Pour lutter contre les délocalisations, Nicolas Sarkozy propose de ne plus verser de fonds structurels aux nouveaux Etats-membres de l'Union Européenne ayant des taux d'imposition inférieurs à la moyenne européenne. En clair, les états comme la Pologne qui pratiquent le "dumping fiscal" pour attirer les entreprises.

"Je proposerai que les pays nouvellement en Europe qui ont des impôts à inférieurs à la moyenne européenne ne soient plus éligibles aux fonds structurels", a déclaré le ministre français de l'Economie sur TF1. "On ne peut pas en Europe dire qu'on est suffisamment riche pour baisser les impôts, voire les porter à zéro pour certains d'entre eux et en même temps demander aux pays de l'ancienne Europe de payer des fonds structurels que nous ne pouvons plus utiliser pour nos régions".

Pour Nicolas Sarkozy, cette proposition est surtout destinée à soigner sa popularité, car elle n'a en réalité aucune chance d'être appliquée. Comme Nicolas Sarkozy le sait bien, ces "fonds structurels" sont distribués au niveau de l'Union Européenne dont la Commission et le Parlement sont majoritairement en faveur du libéralisme et donc, des délocalisations.

DÉLOCALISATIONS

Sarkozy prône plus de souplesse pour éviter les délocalisations

10.06.2004

(AFP) Dans un entretien au journal le Monde, le ministre français de l'Economie Nicolas Sarkozy souhaite faire encore plus de cadeaux aux entreprises pour lutter contre les délocalisations. Il propose une exonération d'impôts et de charges pour les entreprises qui relocaliseront des emplois en France dans des zones économiquement dévastées, celles où l'on compte 20% à 30% de chômeurs.



Nicolas Sarkozy a également prôné un assouplissement des procédures de licenciement pour lutter contre les délocalisations d'entreprises. Il suggère "des procédures plus courtes et plus souples, mais des indemnités plus élevées pour les salariés, une obligation de les informer plus tôt des difficultés de l'entreprise, et plus d'ambition pour la formation et le reclassement. (...) Avec les partenaires sociaux, nous avons un grand champ de discussions", a-t-il affirmé.

Le patronat français a déjà opposé une fin de non-recevoir à cette proposition informelle. Il entend en effet obtenir de nouveaux avantages, mais sans rien donner en contrepartie. "Nous n'avons pas, par la négociation, à donner de la compensation, de la contrepartie pour la modification des règles du travail qui nous paraissent limiter l'embauche, limiter le développement des entreprises", a fait valoir Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef (l'organisation du patronat français).

GUERRE SOCIALE

En projet, la dérèglementation totale du temps de travail

18.04.2004

(syti.net) La mission d'information de l'Assemblée sur le temps de travail propose dans son rapport de revenir sur les 35 heures, en "confiant aux partenaires sociaux le soin de décider de la bonne durée du travail dans l'entreprise", selon les propos d'Hervé Novelli, membre de l'aile la plus libérale de l'UMP et rapporteur de la mission. A plus long terme, le rapport préconise de supprimer tout simplement la notion de "durée légale du travail".



Hervé Novelli et Patrich Ollier, rapporteur et président de la mission parlementaire

Les principaux artisans de ce rapport sont politiquement très proches de Nicolas Sarkozy, ainsi que de Jean-Pierre Raffarin (l'actuel premier ministre et Hervé Novelli se sont connus sur les bancs du parti libéral d'Alain Madelin).

Après sa défaite aux élections régionales et avant celle des élections européennes, Jean-Pierre Raffarin a trouvé ces propositions "intéressantes" tout en déclarant ne pas avoir l'intention de modifier la loi pour l'instant. Cette "réforme" du temps de travail redeviendra probablement d'actualité une fois les élections passées...

Note de la rédaction: un an plus tard, le projet est bien de retour, mais cette fois au niveau européen, avec la "directive Bolkestein" et la "directive sur le temps de travail".

Le rapport Camdessus appelle à une réforme profonde du marché du travail

18.10.2004



(syti.net) L'ancien directeur du FMI Michel Camdessus (*en photo*) a remis à Nicolas Sarkozy un rapport sur les "freins à la croissance" dont les propositions suscitent déjà la colère des organisations syndicales.

Dans son chapitre 5 intitulé "Travail, économie, société: préférer l'emploi à l'assistance", ses suggestions pour "fluidifier" le marché du travail en France rejoignent les propositions du MEDEF et les positions libérales développées par une partie de l'UMP. (*pour les lecteurs extérieurs au microcosme français, le MEDEF est l'organisation des patrons français, et l'UMP est le parti de droite actuellement au pouvoir*)

Le rapport Camdessus propose une "modernisation" du code du travail, un renforcement du contrôle des chômeurs, une extension du recours aux heures supplémentaires, une croissance "modérée" du salaire minimum (SMIC) ou encore une réforme de la prime pour l'emploi. Le rapport propose également de donner "une plus grande fluidité" au marché du travail en remplaçant les actuels contrats CDI et CDD par "un contrat unique". L'alignement se ferait évidemment plutôt par le bas, généralisant la précarité. Concrètement, la distinction entre contrats de travail à durée indéterminée ou déterminée serait supprimée au profit d'un contrat unique dans lequel les droits relatifs à la protection d'emploi et à l'indemnisation se renforceraient progressivement" en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Mais dans la pratique, les salariés seront licenciés suffisamment rapidement pour les maintenir perpétuellement leurs droits au minimum.

Quelques jours plus tôt, le 8 octobre, Nicolas Sarkozy avait déjà vanté les mérites de ce rapports à l'occasion d'un déjeuner-débat organisé par le MEDEF d'Ile-de-France. "Dans quelques jours je rendrai public le rapport Camdessus, un document absolument remarquable dont nous ferons un livre de poche, et sur lequel je m'appuierai beaucoup pour défendre un certain nombre d'idées sur le droit du travail", avait déclaré le ministre de l'Economie (dont le frère, Guillaume Sarkozy est par ailleurs le n°2 du MEDEF).

De son côté, le ministre délégué aux Relations du Travail, Gérard Larcher, se montre beaucoup plus prudent. "C'est un sujet qu'il faudra analyser. Notre objectif au gouvernement, c'est l'intérêt général, ce n'est pas de faire plaisir à tel groupe de pression par rapport à tel autre. (...) Il y avait déjà un rapport Virville (qui proposait le fameux "contrat de mission"), on connaît la réaction des uns et des autres.", a-t-il dit.

La seule mesure sociale proposée par le rapport est l'instauration "un système de bonus/malus sur les cotisations sociales payées par l'entreprise tenant compte du nombre d'embauches et de licenciements au cours de l'année".

Concernant la loi sur les 35 heures, le rapport Camdessus propose que l'employeur ait "la possibilité de proposer individuellement aux salariés de travailler plus et de gagner effectivement plus, dans la limite des durées maximales de travail".

A l'occasion de la présentation de ce rapport, Michel Camdessus a appelé la France à un "sursaut". Selon l'ancien directeur du FMI, si des "réformes" profondes ne sont pas réalisées

maintenant, la France deviendra durablement une puissance économique de seconde zone d'ici 10 ans, avec une croissance en chute libre.

Tel est le diktat de la mondialisation. Soit un pays renonce à ses lois sociales et accepte les conditions souhaitées par les entreprises (c'est à dire un alignement sur les salaires et les conditions de travail qu'une entreprise peut trouver en Chine en délocalisant), soit ce pays est condamné au déclin et à la misère.

Vis à vis des citoyens et des états, les entreprises utilisent désormais le même type de chantage que les mafias et les brigands: "la bourse ou la vie !"

DÉFICITS PUBLICS

Déficit record de la Sécurité Sociale

04.05.2004

(syti.net) Le déficit de la Sécurité sociale atteindra 12 milliards d'euros en 2004, ce qui représente plus de 400 euros par foyer et par an. Ce déficit a plus que doublé en 2 ans, depuis l'arrivée au pouvoir de Jean-Pierre Raffarin en Juin 2002.

Le nouveau ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, juge "effrayant" ce déficit représentant "23.000 euros chaque minute", estime que "l'évidence saute aux yeux de tous: le système n'est pas piloté, n'est pas gouverné".

Comme solution, le ministre a proposé... d'ajouter une photographie sur la carte Vitale (la carte à puce utilisée pour les remboursements) pour lutter contre la fraude. Cette idée avait pourtant été précédemment écartée à cause de son coût supérieur aux économies qu'elle permettrait de réaliser. La proposition du ministre a été immédiatement qualifiée de "solutions-gadget" par la gauche et les syndicats. Si il s'agit de vérifier l'identité du propriétaire de la carte, la présentation d'une carte d'identité serait suffisante, plutôt que de faire fabriquer des millions de nouvelles cartes, pour le plus grand bénéfice de la multinationale Gemplus qui fabrique les carte à puces.



Le député socialiste Jean-Marie Le Guen a jugé mardi qu'il n'était "pas sérieux" de vouloir réduire le déficit de la Sécurité sociale par la lutte contre la fraude à la carte Vitale. "Ce n'est pas sérieux, cela détourne l'opinion des vrais problèmes. (...) On ne peut pas faire croire que les problèmes que rencontre l'assurance-maladie peuvent se résoudre à travers un problème de fraude". (...) "Tout le monde sait que, par derrière, le gouvernement prépare de nouveaux prélèvements et des déremboursements: de cela, il ne dit rien", a déploré M. Le Guen. Le député estime que le gouvernement "essaie d'éviter, avant les élections du mois de juin, de porter la responsabilité de décisions qu'il est en train de préparer mais il le cache aux Français".

L'ancienne ministre socialiste Elisabeth Guigou, qui juge le déficit de la Sécurité Sociale "dramatique", s'est inquiétée du contenu de la réforme préparée par le gouvernement pour l'été. "Nous voulons que le gouvernement dise ces intentions" a-t-elle demandé. Elisabeth Guigou a refusé par avance une hausse de la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale), alors que le ministre de la Santé a laissé entendre dimanche que le gouvernement pourrait l'augmenter. "Ca, c'est renvoyer la dette à plus tard, ce n'est pas une vraie solution", a-t-elle affirmé, préférant évoquer une politique de l'emploi pour augmenter les ressources de la "sécu".

Les vraies causes du déficit

Visiblement, le gouvernement n'a pas du tout l'intention de lutter contre les 4 principales causes du déficit de la Sécurité Sociale, à savoir:

1 - La surconsommation de médicaments et de prestations médicales, du fait de prescriptions inutiles dont le seul but est d'augmenter le chiffre d'affaire des industries médicales et pharmaceutiques. Pour cette industrie, la surconsommation est doublement productive car elle détériore la santé des patients du fait des effets secondaires des médicaments, ce qui contribue à augmenter encore la demande en soins médicaux. Le tout aux frais de la "sécu"...



2 - La présence de produits toxiques dans l'environnement, l'air, l'eau, et l'alimentation, du fait de la pollution et de l'industrie agro-alimentaire (additifs chimiques, pesticides et autres polluants contenus dans les aliments). Egalement en cause: les modes de vie et le stress causé par la précarité, la compétition permanente, et les conditions de travail dans les entreprises. La pollution, l'alimentation frelatée et le stress sont à l'origine de plus de 80% des cas de maladie.

3 - Le chômage et la précarité généralisée, à l'origine d'une baisse continue des cotisations

4 - Les exonérations de charges sociales généreusement accordées aux entreprises sous des prétextes variés. Les exonérations de cotisations accordées aux entreprises s'élèvent à 20 milliards d'euros pour 2004, soit davantage que le montant total du déficit. (Au total depuis 10 ans, les exonérations de cotisations accordées aux entreprises se montent à 113 milliards d'euros).

Il y a enfin une cinquième cause mais qui n'a pas de solution immédiate, c'est bien sur le vieillissement de la population, sachant qu'une population âgée génère plus de frais médicaux qu'une population jeune.

Les dirigeants politiques ne parlent jamais des vraies causes du déficit, car les solutions iraient à l'encontre des intérêts des lobbies dont ils sont les serviteurs. Plutôt que des solutions structurelles, les responsables politiques préfèrent le "colmatage" à court-terme, en augmentant les cotisations et/ou en réduisant les prestations.



D'après un sondage effectué fin décembre 2003, 70% des Français jugent que 2003 a été une mauvaise année pour la France.

De son côté Jean-François Copé, le porte-parole du gouvernement, exprimait l'auto-satisfaction du gouvernement Raffarin et son enthousiasme à aller plus loin encore dans la guerre sociale en cours: "La détermination réformatrice du gouvernement reste intacte. (...) La France du 31 Décembre 2003 n'est déjà plus tout à fait la France de 2002". Et d'ajouter: "2004 sera une année passionnante!"

(sondage réalisé sur Internet auprès de 2000 personnes par le site Expression Publique)

NOUVEL ESCLAVAGE

Le gouvernement Raffarin invente le "salarié jetable"

15.01.2004

(syti.net) - Le gouvernement français vient d'inventer le contrat de travail dont rêvaient les entreprises. Baptisé "contrat de mission", il permet à l'entreprise d'embaucher un salarié pour une "mission" définie et de le licencier dès que cette mission est terminée. Et c'est l'entreprise, et elle seule, qui décide quand la "mission" est terminée, sans préavis.



Contrairement au "CDD" (Contrat à Durée Déterminée) qui s'arrête à une date fixée d'avance, le contrat de mission apporte une souplesse totale d'utilisation pour l'entreprise. Quant au salarié, il sera soumis à une précarité totale, ne pouvant plus envisager aucun projet personnel pour l'avenir, à cause de l'imprévisibilité de ses revenus. C'est ce que l'on peut appeler "l'insécurité sociale"...

Cette réforme est préparée par le ministre du travail néo-libéral François Fillon (en photo). Elle pourrait faire partie des mesures qui seront adoptées dans le cadre du "grand chantier pour l'emploi" annoncé à la télévision par le président Jacques Chirac le 31 Décembre 2003 à l'occasion de ses vœux aux Français.

FRANCE - GUERRE SOCIALE

265.000 chômeurs exclus de l'assurance-chômage en Janvier

09.03.2004

Plus de chômeurs que prévu ont été exclus de l'indemnisation en janvier 2004, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage qui a raccourci de 7 mois l'indemnisation. L'état a donc renié ses engagements pris précédemment, et 265.000 personnes se retrouvent brusquement sans ressources.

Pour faire baisser les chiffres du chômage, le gouvernement Raffarin a trouvé un moyen original: effacer les chômeurs des listes. C'est déjà ce qui a permis au gouvernement d'annoncer une "baisse du chômage" en Janvier.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les chercheurs français dénoncent des conditions de travail misérables

11.01.2004

Dans le cadre du démantèlement organisé de l'état, les crédits accordés à la recherche publique sont en constante diminution depuis 10 ans. Aujourd'hui, les chercheurs français doivent travailler dans des conditions misérables. Les locaux sont souvent vétustes, le matériel de recherche est insuffisant ou dépassé, les postes de chercheurs ne sont pas assez nombreux, et les salaires sont misérables. Une fuite des cerveaux a déjà commencé. Les chercheurs français s'expatrient en masse aux Etats-Unis où on leur offre un salaire confortable et des conditions idéales pour mener leur recherches.

La situation est si grave que les chercheurs ont lancé un cri d'alarme au début du mois de Janvier. En tête du mouvement, on retrouve les scientifiques français les plus connus du public comme le généticien Axel Kahn, le physicien Pierre-Gilles de Gênes, ou le géophysicien et ancien ministre Claude Allègre. La pétition du collectif de chercheurs "Sauvons la Recherche" a été signée par 65.000 scientifiques, dont la totalité des plus renommés, et de nombreux chercheurs menacent de démissionner, voire de quitter la France (dont Claude Allègre, en photo).



RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Démision en bloc de plus de 2000 directeurs de recherche

09.03.2004

(AFP/AP) - Deux mois après avoir lancé un cri d'alarme sur la situation de la recherche publique en France, les chercheurs n'ont reçu que des engagements flous et insuffisants de la part de gouvernement Raffarin. 2086 directeurs de recherche ont donc démissionné en bloc, mettant à exécution la menace adressée au gouvernement par le collectif "Sauvons la Recherche".

La démission a été votée à une écrasante majorité lors d'une assemblée générale. Selon les chiffres annoncés par leur porte-parole Alain Trautmann lors d'une conférence de presse, 976 directeurs de laboratoire et 1110 chefs d'équipe ont confirmé leur démission de leurs fonctions administratives. Le collectif précise que des lettres de démissions continuent d'arriver par e-mail de toute la France et que le nombre de démissionnaires pourront donc encore grossir.



"Le travail d'un directeur de recherche, c'est de défendre ses chercheurs, et pas seulement de faire accepter les manques de moyens", a justifié Nadine Halberstadt, chercheuse en physique quantique à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, expliquant qu'elle avait pris sa décision très rapidement "tant la situation était insupportable" dans son unité. Un autre chercheur en sciences humaines et sociales a évoqué "le bricolage permanent" pour récupérer "des micro-crédits", tandis que d'autres expliquaient leur nécessité de licencier des contractuels.

Des manifestations de chercheurs ont également eu lieu à Paris et dans plusieurs villes de province, rassemblant au total près de 18.000 chercheurs (5000 à Paris, 5000 à Lyon, 200 à Bordeaux, 3000 à Montpellier...). On pouvait lire sur les banderoles "Non à la précarité, ni dans la recherche, ni ailleurs!", tandis que les manifestants réclamaient la démission de Jean-Pierre Raffarin et de la ministre de la recherche Claudie Haigneré. On a aussi pu entendre des jeunes chercheurs témoigner de la précarité du métier. "J'ai 28 ans. Actuellement, je soutiens ma thèse mais à la sortie, je n'aurais droit qu'au RMI", est par exemple venu expliquer une intervenante.



*nouvelle manifestation des chercheurs
le 19 Mars devant l'Assemblée Nationale*

FRANCE - RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Victoire partielle des chercheurs après 3 mois de conflit

07.04.2004

(AFP) - Après 3 mois d'un conflit et une mobilisation sans précédent des chercheurs contre le gouvernement, et après le vote-sanction des [élections régionales](#), le nouveau ministre de la recherche François Fillon a fait un geste en donnant satisfaction à l'une des principales revendications des chercheurs en annonçant la création de 550 postes "dans les plus délais les plus courts". Ces 500 postes se répartissent en 200 emplois de chercheurs et de 350 emplois d'ingénieurs et de techniciens. Le ministre a de surcroît annoncé la création de 1000 postes d'enseignants universitaires.



Le professeur Etienne-Emile Beaulieu (en photo), co-président du Comité d'initiative et de proposition, s'est félicité que le gouvernement ait "finalement entendu cette voix puissante de l'activité scientifique". "Cette crise est finie, tant mieux, mais tant pis pour nous qui allons devoir travailler beaucoup pour redresser la situation insuffisante du point de vue du budget, insuffisante du point de vue de l'organisation", a-t-il toutefois souligné.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les chercheurs à nouveau inquiets

25.06.2004

Près de trois mois après la fin du mouvement des chercheurs, leurs représentants syndicaux se disent inquiets du "silence gouvernemental", en particulier à propos du budget 2005 de la Recherche et du milliard d'euros supplémentaire promis par le gouvernement.

Après sa cinglante défaite aux élections régionales régionales, le gouvernement Raffarin avait été contraint à un peu moins d'arrogance et les chercheurs avaient obtenu la titularisation de 550 chercheurs et la création de 1.000 nouveaux emplois à l'université. En échange, le ministre avait indiqué avoir obtenu que "l'ensemble de la communauté de la recherche française s'engage dans un processus de réforme profonde de la recherche française" (en vue de l'adapter davantage aux besoins des entreprises).

Réunis devant la fac de Jussieu à Paris dans le cadre d'une Journée d'action, les représentants du collectif "Sauvons la Recherche" ont exprimé leur inquiétude. Leurs contacts avec le ministère de la Recherche à propos du budget 2005 "ne sont pas encourageants", a indiqué un représentant des chercheurs. "Le seul point positif a été de nous affirmer qu'il n'y aurait pas en 2005 des transformations d'emplois statutaires en CDD (contrats à durée déterminée) comme en 2004. Par contre, le ministère nous a très clairement indiqué qu'il n'y aurait pas de création d'emploi statutaire en 2005. (...) En ce qui concerne le milliard supplémentaire annoncé par Jean-Pierre Raffarin, aucune assurance ne nous a été donnée par le ministère de la Recherche. De même, le ministre de l'Economie, Nicolas Sarkozy, a déclaré le 10 juin ne pas être en mesure de prendre des "engagements précis et chiffrés".

Pour parvenir à l'objectif fixé par l'Union Européenne de consacrer 3% du produit intérieur brut à la recherche en 2010, il faudrait accroître chaque année de près de 10% les dépenses de recherche et les emplois de scientifiques pour porter ceux-ci "aux alentours de 8.000 par an", rappellent les chercheurs.

MOUVEMENT DES CHERCHEURS

Les chercheurs français à nouveau dans la rue

04.02.2005

(AFP) Un an après leurs grandes manifestations pour la défense de leur secteur en France, les chercheurs sont descendus à nouveau dans la rue pour dénoncer le projet de loi que prépare le ministère délégué à la Recherche, et dont certains éléments ont déjà filtré.



Les organisations syndicales de chercheurs et le mouvement "Sauvons la Recherche" ont appelé les personnels et étudiants de l'enseignement supérieur et de la recherche à exprimer massivement leur opposition au projet de loi, lors de manifestations à Paris et en province.

Un document de travail du ministère, ébauche du texte définitif, a choisi de ne pas tenir compte des demandes exprimées notamment lors des Etats généraux de la Recherche, une opération de concertation à laquelle le gouvernement avait consenti pour calmer le mouvement des chercheurs en Mars 2004.

Le ministre de la Recherche François d'Aubert débloquent 6 milliards d'euros cumulés sur trois ans, soit "une hausse d'environ 10% par an". Mais le monde scientifique dénonce un texte "tourné vers la recherche appliquée, qui privilégie le financement de la "recherche sur projets", c'est à dire la recherche appliquée, destinée à la mise au points de nouveaux produits par les entreprises. Quant à la question du financement, les syndicats soulignent que "le milliard d'euros supplémentaire promis servira plus à réduire l'impôt des entreprises qu'au financement des laboratoires publics".



La Conférence des présidents d'université (CPU) a également estimé que leurs revendications n'étaient pas prises en compte dans le texte actuel du gouvernement.

FRANCE - ACTION CITOYENNE

Appel contre la "guerre à l'intelligence"

21.02.2003

Une pétition a été lancée par l'hebdomadaire culturel "**Les Inrockuptibles**" pour dénoncer la guerre contre l'intelligence" qui est actuellement menée en France par le gouvernement Raffarin. 15.000 enseignants, magistrats, chercheurs, artistes, avocats ou étudiants ont déjà signé cet appel.

Parmi les signataires figurent les cinéastes Bertrand Tavernier, Claude Lanzmann, Patrice Chéreau, Catherine Breillat, François Ozon, Arnaud Desplechin, Pascale Ferran, Matthieu Amalric et Nicolas Philibert, les écrivains Philippe Djian, Martin Winckler, Marie Darrieussecq, l'historien Pierre Vidal-Naquet, le sociologue Alain Touraine, la psychanalyste Elisabeth Roudinesco, le philosophe Jacques Derrida, l'ancien Premier ministre Michel Rocard, le médecin urgentiste Patrick Pelloux et le metteur en scène Ariane Mnouchkine.

"Tous les secteurs du savoir, de la recherche, de la pensée, du lien social, producteurs de connaissance et de débat public font aujourd'hui l'objet d'attaques massives, révélatrices d'un nouvel anti-intellectualisme d'Etat. C'est à la mise en place d'une politique extrêmement cohérente que nous assistons. Une politique d'appauvrissement et de précarisation de tous les espaces considérés comme improductifs à court terme, inutiles ou dissidents, de tout le travail invisible de l'intelligence, de tous ces lieux où la société se pense, se rêve, s'invente, se soigne, se juge, se répare. (...)

Le gouvernement Raffarin fait un usage simpliste et terrifiant des fameuses leçons des élections présidentielles du 21 avril 2002 (...), dans ces secteurs les plus sensibles que sont l'hôpital et la santé, l'école et l'université, la justice et le travail social, la culture et l'audiovisuel public, au moment d'une fracture urbaine sans précédent entre des centre-ville riches et paisibles et des périphéries abandonnées (...), que fait le gouvernement? Il livre l'architecture, l'urbanisme et la construction d'un nouvel espace public aux grands groupes de BTP. Il dégraisse les corps intermédiaires de la communauté éducative en supprimant emplois-jeunes, aide-éducateurs, infirmières, surveillants. Il fragilise le monde du spectacle au nom d'une réforme nécessaire du régime de l'intermittence. Il démoralise les professions de santé et accélère la "fuite des cerveaux" dans les universités étrangères. Il profite du départ à la retraite des générations du baby-boom pour faire disparaître des secteurs de recherche, des spécialités médicales, des disciplines éducatives. Il procède à des coupes sombres dans les budgets du savoir et de la recherche. Et il résout la prise en charge des "vieux" par la culpabilisation des familles et la suppression d'un jour férié.

Cette guerre à l'intelligence est un fait sans précédent dans l'histoire récente de la nation. C'est la fin d'une exception française : un simple regard chez quelques-uns de nos voisins européens, dans l'Angleterre post-thatchérienne ou l'Italie berlusconienne permet pourtant de voir ce qu'il advient des écoles, des hôpitaux, des universités, des théâtres, des maisons d'édition au terme de ces politiques qui, menées au nom du bon sens économique et de la rigueur budgétaire, ont un coût humain, social et culturel exorbitant et des conséquences irréversibles. (...)"



vous pouvez signer la pétition et retrouver l'appel dans son intégralité sur le site des

FRANCE - HOPITAUX

Les médecins dénoncent la destruction de l'hôpital public

20.04.2004



(Reuters) - Après les chercheurs, c'est au tour des médecins hospitaliers de lancer un mouvement de fronde contre le gouvernement Raffarin. Près de 300 médecins, chefs de départements hospitaliers, spécialistes, ont signé un appel publié lundi dans Le Monde, dans lequel ils dénoncent en matière de santé "une situation indigne d'un pays civilisé" et s'insurgent contre la destruction programmée d'un système "qui a fait ses preuves".

"Pourquoi détruire notre système de santé qui a fait ses preuves? Nous ne voulons pas d'une médecine à plusieurs vitesses où il resterait au secteur public des soins minimum et des hôpitaux retournant à leur fonction d'hospice du XIXe siècle?", écrivent les 286 premiers signataires du texte.

"Nous ne pouvons nous résoudre à ce que soient présentées comme des «décisions médicales» des décisions politiques et économiques qui réduisent l'accès aux soins de la population", déclarent-ils. "Le déficit de la Sécurité sociale a été artificiellement creusé par des charges nouvelles et des exemptions de cotisations pour des motifs éloignés de la solidarité face à la maladie".

"Hier encore, nous pouvions nous enorgueillir d'avoir un système de santé parmi les meilleurs du monde. Ensemble, défendons-le", soulignent les signataires, prenant modèle sur le collectif "Sauvons la recherche", qui a réussi à obtenir du gouvernement des mesures financières en faveur des chercheurs.

MOUVEMENT DES LYCÉENS

Mobilisation des lycéens contre la réforme de l'éducation

16.02.2005

(AP/AFP) Les deux principaux syndicats du mouvement lycéen commencé depuis plus de trois semaines, la FIDL et l'UNL, ont appelé à une mobilisation nationale le mardi 8 mars. Ils sont bien décidés à en découdre, après la décision du gouvernement d'utiliser une procédure d'urgence pour accélérer le vote de la "loi Fillon" par le parlement.



La décision du gouvernement de déclarer l'urgence "reflète bien l'optique du ministère, qui veut faire passer sa réforme coûte que coûte. On ne le laissera pas passer sa réforme en douce ", a déclaré à l'AFP Coralie Caron, secrétaire générale de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne, à la pointe du mouvement depuis le début.

"Le mépris du ministre et du gouvernement continue, les lycéens ne se feront pas berner et

continueront à maintenir la pression. On demande le retrait du projet de loi. La décision de l'urgence, c'est une nouvelle provocation car, après avoir bafoué les lycéens, le gouvernement bafoue l'expression de la représentation nationale" a déclaré de son côté Julien Roux, représentant de l'UNL.

La détermination des lycéens a été galvanisée par la forte mobilisation d'ampleur du 15 février, où plus de 60.000 personnes ont manifesté à Paris et en province pour obtenir le retrait total du projet de loi Fillon. Les lycéens étaient 6 fois plus nombreux dans la rue que lors de la précédente manifestation une semaine plus tôt, le 8 février.

Se disant prêts à continuer le combat jusqu'à obtenir satisfaction, les lycéens sentent également avoir établi un rapport de force. "On restera dans la rue tant qu'il le faudra: jusqu'au retrait du projet", a déclaré à l'AFP Coralie Caron, secrétaire générale de la FIDL.

FRANCE - JUSTICE

Victoire judiciaire des chômeurs exclus de l'assurance-chômage

15.03.2004

265.000 chômeurs avaient été exclus de l'indemnisation en janvier 2004, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage qui a raccourci de 7 mois l'indemnisation. Cette mesure avait été décidée par l'état et le patronat, avec l'accord des syndicats "collaborationnistes" au nouvel ordre économique (CFDT, CGC, CFTC).



*Chômeurs victorieux
à la sortie du tribunal de Marseille*

L'état ayant renié ses engagements pris par contrat avec les personnes exclues, le tribunal de Marseille a donné raison à des chômeurs qui s'étaient regroupés pour porter plainte contre l'état.

Cette décision de justice pourrait faire jurisprudence, et la caisse d'assurance-chômage (l'UNEDIC) serait alors obligé d'indemniser chaque chômeur exclu qui porterait plainte. Environ 2.000 plaintes sont déjà déposées, et on peut s'attendre à ce que le nombre de plaintes augmentent dans les jours à venir...

En attendant, le MEDEF (l'organisation patronale) et la CFDT (syndicat soi-disant de gauche) sont à l'unisson pour dénoncer une possible indemnisation générale des chômeurs exclus, sous prétexte que cela provoquerait une faillite de l'UNEDIC. La caisse d'assurance-chômage, co-financée par les cotisations salariales et patronales, devrait alors rembourser 1,5 à 2 milliards d'euros, alors qu'elle affiche déjà un déficit de 7 milliards, financé en partie par des emprunts. La dette de l'UNEDIC atteint actuellement 4 milliards d'euros (soit 26 milliards de francs).

FRANCE - JUSTICE

Victoire définitive des chômeurs

03.05.2004

(AP) - Devant la menace d'une multiplication des plaintes déposées par les chômeurs

"recalculés" contre l'état, et après l'enregistrement 112 nouvelles plaintes par le tribunal de Bordeaux le 28 Avril, le ministre de la "cohésion sociale" Jean-Louis Borloo a annoncé que les chômeurs "recalculés" seront réintégrés dans le système d'assurance-chômage et toucheront à nouveau leurs allocations.

"A partir d'aujourd'hui, ceux qu'on appelle les «recalculés» sont réintégrés dans leur droit", a déclaré Jean-Louis Borloo. L'Etat a décidé "d'aménager" le remboursement d'une dette de 1,2 milliard d'euros pour permettre à l'Unedic de verser les allocations aux chômeurs "recalculés", a-t-il ajouté. "De bonne foi, il y avait un droit acquis, une forme de contrat" pour ces chômeurs, a reconnu le ministre, pour qui "il ne servait à rien d'attendre" les décisions que doivent rendre d'autres tribunaux pour rétablir le versement des indemnités.

Le président du MEDEF, Ernest-Antoine Seillière, s'est félicité lundi des mesures "intelligentes" annoncées par M. Borloo, rappelant qu'une hausse des cotisations patronales eût été "impensable" pour son organisation...

GUERRE SOCIALE

Raffarin contesté par son propre camp

26.04.2004

(AP/AFP) - Le président UMP de l'Assemblée nationale Jean-Louis Debré a demandé au gouvernement de comprendre "que certaines injustices ne sont plus supportables".

"Je l'ai dit et je le répète, attention à ce que la politique française ne soit pas dictée par les intégristes du libéralisme! La finalité de la politique doit être sociale. On l'a peut-être un peu trop oublié".

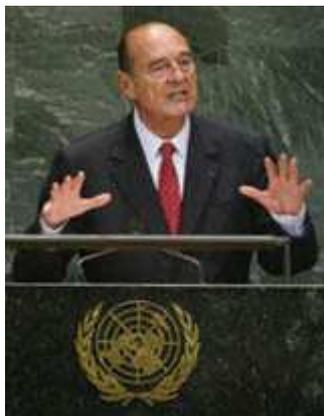


Selon Jean-Louis Debré, il "faut davantage de lisibilité dans l'action" du gouvernement, qui doit répondre à "toutes les urgences sociales". "Il faut moderniser l'économie, sans remettre en cause un certain nombre de droits acquis". M. Debré demande que l'effort soit "partagé", et que chaque réforme soit élaborée en fonction "de ce qu'elle apporte en matière d'équité sociale".

MONDIALISATION

Jacques Chirac défend une mondialisation éthique

20.09.2004



(AP/AFP) Lors d'une réunion aux Nations unies consacrée à la lutte contre la faim et la pauvreté, le Jacques Chirac a défendu l'idée d'un prélèvement international pour "abattre les murs" de la faim et de la misère dans le monde. Bien qu'il n'ait pas employé le terme "d'impôt", l'idée est toutefois très proche de la taxe Tobin proposée par les altermondialistes.

"La misère et la faim sont une prison où plus d'un milliard de femmes, d'hommes et d'enfants consomment leur existence. En abattant les murs de cette prison, nous ferons bien plus qu'un acte de générosité. Nous ferons acte de justice, d'intelligence, de paix. Abattre les murs de leur prison de misère et de famine, c'est conjurer la menace du chaos, c'est réunifier l'humanité dans un même destin d'espoir et de progrès", a dit le président français,

ajoutant que "face aux générations futures, la communauté internationale n'a pas le droit d'esquiver ses responsabilités".

"Une mondialisation qui tolérerait la prédation et l'accaparement de ses fruits par une minorité n'a pas d'avenir. Une mondialisation qui détruirait les équilibres sociaux et environnementaux, écraserait les plus faibles, nierait les droits de l'Homme n'a pas d'avenir. Il nous appartient de refuser ces dérives, en dotant la mondialisation d'une conscience et d'une éthique sociale, afin de lui donner sa pleine légitimité et son sens au service de l'homme. (...) Les droits de l'homme, la dignité du travail comme l'avenir de notre planète ne peuvent être des variables d'ajustement des coûts".

Partisan "de nouveaux équilibres entre le capital et le travail", Jacques Chirac a demandé "un renforcement du régime juridique de responsabilité des entreprises et des Etats" au niveau international. "Face aux pratiques absolument inacceptables, telles que l'esclavage ou l'exploitation des enfants, les engagements volontaires ne suffisent pas". Il a souhaité en outre que la préoccupation sociale puisse "irriguer l'ensemble de l'action internationale" au niveau multilatéral.

Jacques Chirac a plaidé pour la création d'une "enceinte multilatérale de gouvernance économique et sociale de la mondialisation" et d'une Organisation des Nations unies pour l'environnement. Il a également plaidé pour "l'affirmation du droit à la diversité culturelle" et que la préoccupation sociale puisse "irriguer l'ensemble de l'action internationale" au niveau multilatéral et dans les travaux de l'OMC.

Le problème est que les Etats-Unis et la plupart des pays européens sont acquis au libéralisme, dont le principe est d'alléger le plus possible les impôts payés par les entreprises, et non d'instaurer des impôts supplémentaires. La proposition de Jacques Chirac a donc peu de chance de se réaliser.

Fin de la démocratie

DROITS DE L'HOMME

La Ligue des Droits de l'Homme dénonce une situation alarmante 25.05.2004



*Les 3 principaux artisans du recul sans précédent des libertés en France:
Nicolas Sarkozy (ex-ministre de l'intérieur), Patrick Devedjian (ex n°2 du ministère de
l'intérieur) et Dominique Perben (ministre de la justice, et auteur des "lois Perben")*

(AP) La Ligue des Droits de l'Homme dénonce dans un rapport "une régression assez stupéfiante des droits et des libertés en France, jamais vue depuis la guerre d'Algérie", selon son président Michel Tubiana. Selon lui, cette situation découle de l'effet cumulé de nombreuses réformes engagées par l'actuel gouvernement: "scandaleuses" individuellement, elles forment "un ensemble cohérent" qui "commence à constituer un changement de nature de la République", estime-t-il.

La Ligue dénonce "la limitation des droits des citoyens" et la "la volonté du gouvernement actuel de faire adopter des lois sécuritaires et d'appliquer des restrictions aux droits économiques et sociaux". Pour autant, la LDH souligne que les "prémices" des mesures mises en oeuvre par l'actuelle majorité étaient déjà présentes dans l'action des précédents gouvernements.

Intitulé "L'Etat des droits de l'Homme en France", le rapport de la Ligue des Droits de l'Homme est parue le 27 Mai en librairie (Editions La Découverte)

FRANCE - DROITS DE L'HOMME

Lois Perben: un pas de plus vers le fascisme

11.02.2004



*manifestation des avocats
devant le Palais de Justice de Paris*

(syt.net) La loi "Perben 2" vient d'être définitivement adoptée par le Parlement, avec le soutien de l'UMP et d'une partie de l'UDF (7 députés UDF ont voté pour, les autres ont choisi l'abstention). Le Conseil national des barreaux (CNB), qui représente 40.000 avocats français, avait appelé l'ensemble de la profession à la grève le 11 février, jour du vote à l'Assemblée. Fait exceptionnel, les 181 bâtonniers de France, représentant l'ensemble des 40.000 membres de la profession ont participé à cette action de protestation. Les avocats sont appelés à "sauvegarder les libertés fondamentales menacées par un texte dangereux pour la République et la démocratie". Les magistrats dénoncent une loi "contraire à la Constitution, aux principes constitutionnels et aux engagements internationaux de la France".



La loi Perben prévoit notamment:

■ La possibilité d'installer des micros et caméras dans un domicile privé

■ L'allongement de la durée des gardes à vue jusqu'à 4 jours et sans possibilité de faire appel à un avocat pendant les deux premiers jours (au lieu d'une intervention de l'avocat dès la première heure). Une garde à vue de 4 jours est aussi un outil puissant pour faire "avouer" n'importe quoi à une personne. En 4 jours, il est possible de faire un chantage en privant la personne de nourriture ou de sommeil, ou en l'entassant avec 10 autres prisonniers dans une cellule de 10 mètres carrés (pratique courante aux USA).

■ La banalisation du recours à l'infiltration et au témoignage anonyme, en d'autres termes à la délation.

La Loi Perben institue aussi une nouvelle procédure semblable à ce qui se pratique déjà aux Etats-Unis: la formule du "plaider coupable", qui sera applicable notamment aux délits financiers. Si l'accusé accepte de plaider coupable, le jugement par un tribunal est remplacé par un entretien à huit-clos entre l'accusé, son avocat, et le procureur qui décide seul de la peine. Contrairement aux juges qui sont indépendants, le procureur est sous les ordres du Ministère de la Justice. La formule du "plaider coupable" est dénoncée par les magistrats car elle va permettre au gouvernement d'étouffer plus facilement les affaires de corruption et les malversations financières. Sans procès, avec une procédure entièrement contrôlée par le procureur, les médias et le public ne seront plus informés des scandales financiers qui impliquent des entreprises ou des partis politiques.

*manifestation des avocats
devant l'Assemblée Nationale*



*Dominique Perben,
ministre de la Justice*

L'émergence du "libéral-fascisme"

Les Etats-Unis et la France sont les 2 pays occidentaux les plus avancés dans ce qui est la tendance politique émergente pour le 21^e siècle: le **libéral-fascisme**, combinaison du néo-libéralisme et du fascisme. Le libéral-fascisme consiste à accorder toujours plus de liberté aux entreprises et d'impunité aux élites dirigeantes, et simultanément, à réduire les libertés individuelles et à augmenter la répression contre les citoyens ordinaires en leur appliquant le principe de la "tolérance zéro".

La liberté des entreprises consiste à pouvoir polluer et saccager l'environnement, à être dispensées du financement de la collectivité par le biais des impôts et des charges sociales, et à pouvoir disposer de salariés corvéables à merci, licenciés facilement et payés le moins cher possible. La "liberté" des entreprises est donc susceptible de provoquer une révolte de la population. C'est pourquoi la réduction des libertés individuelles et l'augmentation de la répression sont le corollaire indispensable de l'augmentation des libertés pour les entreprises.

FRANCE - DROITS DE L'HOMME

Le Conseil Constitutionnel adopte la Loi Perben

04.03.2004

Le Conseil Constitutionnel a approuvé la loi Perben, à l'exception de deux dispositions qui devront être corrigées par le gouvernement. Le Conseil Constitutionnel demande que la définition de "bande organisée" soit précisée. Par ailleurs, tout en acceptant la procédure du "plaider coupable", il a imposé que l'audience entre le prévenu et le procureur soit publique, et non à huit-clos comme le prévoyait au départ le projet du gouvernement.

FIN DE LA DÉMOCRATIE

Le FBI et les services spéciaux américains vont pouvoir opérer librement en Europe

09.03.2004

Le futur qui se dessine de plus en plus précisément est l'instauration d'une dictature mondiale fasciste sous l'égide des Etats-Unis. Sous le prétexte de la "sécurité", des nouvelles lois américaines tendent à établir des délits d'opinion par des moyens détournés, tout en instaurant des possibilités de détention arbitraire. Et désormais, le citoyen européen vivra lui aussi sous la botte de la police américaine. La loi de l'Empire doit régner sur l'ensemble de la planète, et il est logique que cette loi prime sur les lois locales des autres états.



Article du [Réseau Voltaire](#):

La guerre globale au terrorisme inclut aussi bien la surveillance des musulmans que celle des anti-mondialistes. Non content de mener des actions de renseignement et d'infiltration sur son territoire, le FBI entend les poursuivre chez ses alliés. À la suite d'un processus juridique entaché d'irrégularités, l'Union européenne a autorisé ces agissements sur le territoire de ses États membres. Et en France, la loi Perben 2 a légalisé un dispositif international qui n'a jamais été présenté à l'approbation du Parlement. Désormais, c'est non seulement le FBI, mais tous les services spéciaux américains (CIA, commandos Delta, etc) qui pourront agir impunément en Europe. (...)

Le statut juridique de cet accord est on ne peut plus mystérieux. Il a été conclu sur la base de l'article 24 du Traité sur l'Union européenne, au nom de l'Union elle-même et non pas de ses États membres. Pourtant, l'Union n'a pas de personnalité juridique propre et n'a aucune compétence externe pour conclure des accords internationaux au nom des États membres. Quoi qu'il en soit, cet accord n'a pas été présenté aux Parlements nationaux pour ratification.

Il s'agit du premier cas d'action supra-nationale externe de l'Union européenne. Il est illégal et n'a jamais été débattu.

L'originalité de cet accord est que son interprétation est évolutive en fonction des modifications de la définition du terrorisme et des procédures pénales par les parties contractantes. Il prévoit donc un système de consultation pour ces adaptations. (...)

Cette étonnante manipulation aboutit à légaliser l'intervention du FBI, y compris pour des missions d'infiltration, sur le territoire français dans toute affaire de lutte contre le terrorisme, contre la criminalité organisée et contre le trafic de drogues. L'Attorney général (ministre de la Justice) des États-Unis est simplement tenu d'informer son homologue, le Garde des sceaux français. (...) Ainsi, d'irrégularités juridiques en manipulations parlementaires, la France a légalisé les activités d'infiltration des services secrets américains sur son territoire, incluant l'irresponsabilité pénale des agents, l'autorisation de transport de produits illicites, la sanction des journalistes qui révéleraient l'identité des agents infiltrés, etc.

En 2003, dans le cadre de la lutte anti-terroriste, l'Attorney général John Ashcroft avait autorisé des actions de renseignement et d'infiltration dans les mosquées (avec fichage nominatif de tous les ressortissants américains pratiquant la religion musulmane), mais aussi dans les associations anti-mondialisation et dans les groupes politiques opposés à la guerre en Irak. Il peut désormais poursuivre ces missions en France.



Dominique Perben et Nicolas Sarkozy avec John Ashcroft en visite à Paris



John Ashcroft, ministre de la Justice de Bush

(plus de détails sur la personnalité inquiétante de [John Ashcroft](#), sur le site du Réseau Voltaire)

FRANCE - LOI LIBERTICIDE

Internet: l'existence des sites personnels est menacée

14.01.2004

(syti.net) Pour satisfaire les désirs de l'industrie musicale, le gouvernement Raffarin s'apprête à faire voter une [loi](#) qui rend l'hébergeur pénalement responsable du contenu des sites, ce qui est contraire aux dispositions adoptées à ce sujet par l'Union Européenne.



La surveillance des sites hébergés représentant une charge financière trop lourde, les principaux hébergeurs (dont Wanadoo, Club Internet, AOL, Microsoft MSN) menacent de fermer l'accès à tous les sites personnels. Ce serait la fin de l'Internet libre en France, le dernier espace de libre expression, au moment où la "pensée unique" règne sur les autres médias.

Cette loi liberticide (une de plus!) s'attaque aussi aux mails. Le courrier électronique ne sera plus considéré comme une "correspondance privée", officiellement pour empêcher les échanges de fichiers MP3 par mail.

En réaction, un mouvement de boycott est lancé contre l'industrie musicale et ses produits, tant que le gouvernement n'a pas renoncé à cette loi. Ce boycott est le seul moyen de pression efficace pour les citoyens si ils tiennent à conserver ce qui reste encore de la liberté d'expression et d'information.

Pour lutter contre ce projet de loi, des pétitions ont été lancées par [odebi.org](#) avec le soutien de nombreuses organisations dont la Ligue des Droits de l'Homme, et par l'[AFA](#) l'association des hébergeurs et fournisseurs d'accès Internet. Autre action: pour informer le gouvernement et les industriels du disque de votre décision de boycott, envoyez-leur votre "promesse de boycott" en signant une autre pétition baptisée "[boycothon](#)" (en clin d'oeil aux promesses de dons du "Téléthon").

(plus de détails dans l'article de l'Expansion "[L'internet français se lève contre la loi liberticide](#)", et l'[article très complet d'IRIS](#).)

LIBERTÉS

Le Conseil constitutionnel annule une partie de la LEN

16.06.2004

(Reuters) Le Conseil constitutionnel a censuré une disposition de la LEN concernant la prescription des infractions de presse sur internet, et émis une réserve d'interprétation sur la responsabilité des hébergeurs.

Le Conseil constitutionnel a estimé que le législateur "a méconnu le principe d'égalité" en allongeant le délai de prescription pour les sites internet et pas pour les médias traditionnels, une disposition qui avaient été rajoutée par un député UMP à la demande Patrick Devedjian qui était alors secrétaire d'état au ministère de l'intérieur aux cotés de Nicolas Sarkozy. Cette disposition est donc annulée. Comme pour les autres médias, le délai de prescription reste donc de 3 mois à partir de la date de publication.

Concernant la responsabilité des prestataires techniques sur les contenus qu'ils hébergent, le Conseil constitutionnel a considéré que celle-ci ne pouvait être engagée que si "le caractère illicite de l'information dénoncée (est) manifeste ou qu'un juge en (a) ordonné le retrait". "C'est une belle victoire pour la liberté d'expression", a déclaré à Reuters Julien Pain, responsable du bureau internet de l'association Reporters sans frontières (RSF).

FRANCE DE SARKOZY

En prison pour les fautes de vos amis

29.12.2003



Dans la France pré-fasciste de Nicolas Sarkozy, vous êtes tenus d'être un flic pour vos amis. Sans quoi, vous pourrez être condamnés à la prison.

Un couple sera jugé prochainement à Nancy pour avoir laissé un ami repartir de chez eux alors qu'il était ivre. Après les avoir quitté, cet ami s'est tué dans un accident de voiture qui a causé la mort de quatre autres personnes. Déjà accablé par la mort de leur ami, le couple a été inculpé pour "non empêchement d'un crime ou délit contre l'intégrité corporelle". Selon la Justice, ils devaient empêcher de force leur ami de partir de chez eux, ou bien ils devaient téléphoner à la Police pour le dénoncer.

Il faut rappeler que les Droits de l'Homme ainsi que la loi française garantissent pourtant que "toute personne ne peut être condamnée que pour ses propres fautes". La Justice, impitoyable quand il s'agit de s'acharner sur le citoyen du "monde d'en-bas", n'a même pas pris en considération que la femme de ce couple est handicapée, sur un fauteuil roulant après avoir été elle-même victime d'un accident de voiture quelques années auparavant.

(voir les articles "[La criminalisation du citoyen ordinaire](#)" et "[Harcèlement policier contre la France d'en-bas](#)").

FRANCE DE SARKOZY

Citoyens-relais pour délation à la mode Vichy

17.12.2003

Dans tous les régimes totalitaires, l'état encourage les citoyens à se surveiller et à s'espionner les uns les autres. Le maire d'une petite ville du Nord de la France a mis en place une expérience-pilote dans sa commune: les "citoyens-relais". Des habitants seront rémunérés pour donner régulièrement à la police des informations sur ce qui se passe dans leur quartier.

FASCISME

Le Pen satisfait de Sarkozy

09.02.2004

Le président du Front National a estimé lors du "Grand jury" RTL-LCI-"Le Monde" que Nicolas Sarkozy s'était engagé "sur la bonne voie".



Qualifiant le premier tour de la [présidentielle du 21 avril 2002](#) de "date magique" pour la politique française, le président du parti d'extrême droite a félicité les membres du gouvernement: "ils se sont engagés dans la voie des réformes. Oh, timidement, à petits pas, (...) néanmoins, ils sont allés dans la bonne direction, quelques-uns un peu plus loin comme M. Sarkozy", a-t-il ajouté, évoquant avec satisfaction une "lepénisation des esprits".

(voir l'article "[Harcèlement policier contre la France d'en-bas](#)" et la [page 2 des News](#))

FRANCE DE SARKOZY

Pendant que la police harcèle les citoyens, la violence augmente 29.04.2004

La politique ultra-répressive mise en place par Nicolas Sarkozy est exactement similaire à ce qui est fait aux Etats-Unis, avec un harcèlement policier des citoyens ordinaires pour la moindre broutille. Or cette "tolérance zéro" envers les petites fautes semble avoir pour effet de déplacer les problèmes vers des actes plus graves.

(AP) - Les crimes et délits contre les personnes ont augmenté de plus de 10% au premier trimestre 2004, selon des chiffres publiés jeudi par "Le Figaro". Les homicides ont augmenté de 10,2%, les tentatives d'homicides de 17,37%, les coups et blessures de près de 8% et les agressions sexuelles de plus de 22%.

Le journal souligne la contradiction entre la hausse de cette délinquance violente et le contexte général de baisse de la délinquance. En 2003, le chiffre global de la délinquance a en effet reculé de 3,38%. Mais les violences contre les personnes sont en contradiction avec cette tendance: elles ont augmenté de 8,56% en 2002 et 7,3% en 2003.

RÉPRESSION POLICIÈRE

Le harcèlement policier critiqué même à droite 28.04.2004

(AP) - La révolte gronde dans les rangs des députés UMP. Jean Auclair, député UMP de la Creuse, a dénoncé mercredi le "harcèlement" des Français par les policiers sur les routes.

"Traquez les voleurs, traquez les voyous, très bien, bravo, moi je suis pour. Mais arrêtez d'embêter les Français qui vont travailler tous les jours!", a-t-il déclaré sur RTL, invitant les "ministres concernés" à "donner des ordres aux gendarmes et aux policiers" pour qu'ils stoppent ce "harcèlement".

"On ne peut pas faire de la politique contre ses électeurs", a estimé Jean Auclair qui souhaite

qu'on arrête "d'emmerder les Français par des tracasseries de la vie de tous les jours".



voir l'article "[Harcellement policier contre la France d'en-bas](#)"

FRANCE - FASCISME

Menaces inquiétantes de Sarkozy contre un député socialiste

27.04.2004



(AFP/AP) - "Fais gaffe à toi! Fais gaffe, fais bien attention à toi!", ce sont les mots qu'aurait prononcés Nicolas Sarkozy depuis le banc du gouvernement au député socialiste Henri Emmanuelli qui venait de critiquer l'endettement sans précédent de la France.

"J'aimerais savoir à quoi je dois faire gaffe, à quoi je dois faire attention", a déclaré Henri Emmanuelli qui va saisir officiellement Jacques Chirac sur le comportement du ministre. "On est en droit d'attendre d'un ministre de la République qu'il garde son sang-froid et qu'il ne prodigue pas des menaces à l'Assemblée nationale envers un parlementaire. (...) Si ce monsieur Sarkozy a des ruptures nerveuses, il faudrait que cela se passe ailleurs qu'à l'Assemblée nationale. (...) Quand il occupera d'autres responsabilités, j'espère qu'il n'aura pas d'autres ruptures nerveuses".

Interrogé à la sortie du Conseil des ministres, Nicolas Sarkozy a choisi le mépris pour répondre aux journalistes: "je n'ai pas envie de perdre mon temps à répondre aux provocations de M. Emmanuelli. J'ai bien d'autres choses à faire".

A l'Assemblée nationale, Nicolas Sarkozy a montré son vrai visage, celui d'un individu violent, hargneux, intolérant envers les opinions différentes de la sienne. Pour la démocratie en France, Nicolas Sarkozy est un danger bien plus sérieux que Le Pen.

FRANCE DE SARKOZY

Prison ferme pour un jeune qui a insulté Sarkozy à Strasbourg

11.02.2004

Un jeune homme de 21 ans a été condamné en comparution immédiate à un mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour "outrage à une personne dépositaire de l'ordre public". En clair, il avait insulté Nicolas Sarkozy lors de sa visite dans cette ville. Précisons que le procureur avait requis deux à trois mois de prison ferme.

Des insultes répétées avaient fusé d'un attroupement d'une trentaine de jeunes qui attendaient le ministre de l'Intérieur devant le centre sportif du quartier. Un suspect avait été immédiatement interpellé; l'un des CRS l'a reconnu "parce qu'il se distinguait des autres jeunes en raison de son bonnet péruvien et de sa grande taille".

Cette condamnation intervient une semaine après celle d'un autre jeune homme à un mois de

prison ferme pour avoir insulté Nicolas Sarkozy lors de sa visite au Forum des Halles.

FRANCE DE SARKOZY

Une prisonnière obligée d'accoucher avec des menottes

10.02.2004

Une affaire révélatrice du fascisme ambiant vient d'être révélée par l'Observatoire international des prisons (OIP). Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier dernier à l'hôpital d'Evry, une détenue a dû accoucher menottée à son lit par les gardiens venus l'accompagner, et ce malgré les protestations de l'équipe médicale.

La direction de l'hôpital qui précise que cet événement a été l'occasion d'un "vif échange entre les médecins et l'équipe chargée de la surveillance", contrairement aux déclarations du ministre de la justice Dominique Perben. Tout en exprimant son regret pour cet incident, il affirmait que le port des menottes avait été décidé "en accord avec le corps médical".

FRANCE DE SARKOZY

Les brigades de la terreur

22.01.2004

(syti.net) - Il est 5 heures du matin, dans une cité de la banlieue de Bayonne, une nuit de Décembre. Silencieusement, une douzaine de policiers de choc du GIPN, casqués, masqués, équipés de gilets pare-balles et d'impressionnantes mitraillettes à la Rambo s'apprêtent à procéder à l'arrestation d'un suspect, soupçonné d'être un dealer de quartier. Sans faire le moindre bruit, les membres du commando se positionnent aux issues de l'appartement et fixent une charge explosive sur la serrure de la porte. Soudain, au fracas de l'explosion s'ajoutent les hurlements des policiers, et les cris épouvantés des enfants et de l'épouse du suspect brutalement surpris dans leur sommeil. Le contenu des meubles est violemment jeté au sol par les policiers tandis que tous les membres de la famille sont immobilisés face contre terre et menottés. En 2 minutes, l'appartement a été complètement dévasté.

Le but de ce type d'opération est de provoquer un choc maximum sur les personnes arrêtées, selon le même principe (à une échelle plus petite) que la stratégie "choc et effroi" des Américains en Irak. Un peu plus tard au commissariat, une commissaire de police est interviewée par l'équipe de télévision qui a filmé l'intervention. Détendue, satisfaite du succès de l'opération, elle dit en souriant: "Ça s'est très bien passé. Les suspects sont passés aux aveux. L'opération de ce matin leur a fait beaucoup d'effet..."



Depuis une dizaine d'année aux Etats-Unis, les brigades spéciales destinées aux opérations anti-terroristes sont de plus en plus souvent utilisées pour des interventions banales. Un reportage télévisé diffusé sur France 2 montrait une intervention de ces commandos, suite à l'appel d'une femme dont le mari voulait se suicider en se pendant à un arbre du jardin. Faisant irruption dans la maison avec leurs méthodes habituelles, ils brutalisent et menotent la femme sous le regard effrayé de ses enfants. Sur son arbre le mari essaye de crier pour protester. Les policiers réagissent à ses protestations en l'abattant de plusieurs balles avec leur fusil d'assaut.

En dehors du désaccord sur l'Irak, les Etats-Unis et la France évoluent dans des directions très

similaires, vers un nouveau fascisme dont le but est de faire vivre le citoyen ordinaire dans une peur permanente afin d'obtenir une soumission totale au nouvel ordre économique et à la suppression progressive de la démocratie.

(voir les articles "[La criminalisation du citoyen ordinaire](#)" et "[Harcèlement policier contre la France d'en-bas](#)")

FRANCE DE SARKOZY

Bientôt en prison pour les crimes que vous "pourriez" commettre

13.02.04

(syti.net) - Dans un état de droit, on ne peut être condamné que pour les fautes que l'on a commises. A l'opposé, dans son film "Minority Report", Steven Spielberg décrit une société où chacun peut être arrêté pour les crimes qu'il "pourrait" commettre, selon des probabilités évaluées par la police.



Et c'est dans cette direction que Nicolas Sarkozy souhaite aller, selon ses déclarations du 12 février, à l'occasion de l'enlèvement d'une petite fille par un agresseur ayant lui-même été violé pendant son enfance.

Toujours prompt à utiliser l'actualité comme prétexte à des mesures toujours plus répressives et liberticides, Nicolas Sarkozy a évoqué la nécessité d'un suivi psychiatrique obligatoire pour les individus ayant subi des traumatismes graves dans leur enfance, susceptibles de les entraîner dans des "dérives monstrueuses" une fois adulte. "Il faut assurer le suivi des jeunes confrontés à des situations de grande détresse dans leur enfance (...), le suivi d'individus dont on peut penser qu'ils ont des problèmes d'équilibre pour ne pas dire des problèmes psychiatriques. Tout ceci doit nous interpeller pour en tirer les conséquences", a conclu le ministre de l'intérieur.

Ainsi, les victimes de ce type d'évènement traumatisants devraient en plus se soumettre toute leur vie à un contrôle policier. Par extension, on pourrait envisager à terme de définir des critères de "normalité" et de considérer comme potentiellement dangereux ceux qui s'écarteraient de ces critères. Ainsi, certaines idées, ou certains modes de vie pourraient être considérés comme "anormaux", donc dangereux et justifiant une surveillance ou une arrestation préventive. Selon le même principe que les "guerres préventives" de George W. Bush.

FRANCE DE SARKOZY

Nombre de détenus record dans les prisons françaises

11.06.2004

(AFP) - Résultat de la politique de répression et de la "tolérance zéro", le nombre de détenus dans les prisons françaises a atteint un nouveau record en juin avec 63.448 personnes incarcérées pour une capacité d'accueil de 49.156 places. Soit une "densité carcérale moyenne" de 129%. Dans certaines prisons, le taux d'occupation est supérieur à 200%. Chaque mois, le système pénitentiaire doit "accueillir" plus de 1000 détenus supplémentaires.

(AFP) - Soixante-deux parlementaires vont se rendre entre les 15 et 22 juin dans 37 prisons françaises à l'appel d'associations et de syndicats, afin de "dresser le constat des conditions" d'incarcération. Les noms des établissements visités seront tenus secrets jusqu'au moment de la visite. Cette opération baptisée "retour à la case prison" est organisée à l'appel de plusieurs organisations, notamment l'Observatoire international des prisons (OIP), le Syndicat de la Magistrature, et le Syndicat des Avocats de France.

En juin 2000, les commissions parlementaires avaient remis leur rapport sur l'état des prisons françaises, envoyé alors à tous les députés et sénateurs. Dans ce rapport l'Assemblée nationale constatait des conditions de détention "souvent indignes" et appelait à "une réforme en profondeur du système pénitentiaire", tandis que le Sénat qualifiait les prisons françaises "d'humiliation pour la République".

Or ces conditions se sont encore détériorées du fait de la surpopulation des cellules. A l'époque le nombre de détenus était de 51.500 alors qu'il est aujourd'hui

d'environ 63.000 personnes pour un nombre de places qui s'élève à 49.000.



En France, les parlementaires ont le droit de se rendre dans les prisons sur simple présentation de leur carte d'élu. Ils peuvent ainsi participer au contrôle externe de ces lieux d'enfermement. "Compte tenu des conditions de surpopulation actuelle, ce contrôle revêt une importance accrue", selon l'OIP.

PRISONS

Nouvelle hausse de la population carcérale - Plus d'un tiers des détenus emprisonnés sans procès

08.12.2004

La population carcérale française a augmenté de 1,8% en un mois, passant à 59.989 détenus le 1er décembre (contre 57.950 au mois de novembre) pour 49.601 places. La population carcérale augmente au rythme de 1000 personnes par mois, alors que seulement 1000 nouvelles places par an sont créées par le programme de construction de nouvelles prisons.

Plus d'un détenu sur trois est emprisonné sans procès, au titre de la "détention préventive". Il faut aussi savoir qu'en France, il peut s'écouler des années entre l'emprisonnement et le jugement., du fait de la lenteur de la justice.

Le nombre de détenus condamnés (avec procès) est de 38.155, soit 1.019 de plus que le mois précédent. Le nombre de détenus mineurs est également en hausse, passant à 631 contre 618 le mois précédent.

"L'ouverture de nouveaux établissements pénitentiaires a permis d'augmenter la capacité d'accueil portée aujourd'hui à 49.601 places (contre 48.606 en décembre 2003), indique

l'Administration pénitentiaire dans un communiqué.

Le nombre de personnes bénéficiant d'un placement sous bracelet électronique est de 697, soit 117 de plus qu'en novembre.

JUSTICE AU RABAIS

Vers un accroissement des compétences des juges de proximité

28.10.2004

(syti.net/AFP) Un an après leur entrée en fonction, les "juges de proximité" vont sans doute voir leurs compétences élargies par une loi qui pourrait être examinée avant la fin de l'année et entrer en vigueur début 2005.

Ces juges non professionnels pourraient traiter des litiges allant jusqu'à 4000 euros (contre 1500 actuellement), et siéger dans les audiences correctionnelles aux côtés de deux magistrats professionnels. Les syndicats de magistrats font également remarquer que le budget consacré au paiement de ces 3300 juges "de proximité" permettrait de créer plusieurs centaines de nouveaux poste pour des "vrais" juges.



*Juges de proximité
en train de prêter serment*

Des syndicats de magistrats et d'avocats ou encore la Ligue des droits de l'Homme (LDH), opposés aux juges de proximité, regrettaient récemment qu'une réforme puisse être engagée avant même qu'un premier bilan de l'action de ces juges n'ait été dressé.

Promesse électorale de Jacques Chirac, les juges de proximité sont actuellement 155 et devraient être 3300 en 2008.

Créés par la loi d'orientation et de programmation de la justice du 9 septembre 2002 (lois Perben 1), les juges de proximité sont des magistrats non-professionnels chargés de trancher les petits litiges: querelles de voisinage, impayés, contraventions pour tapage nocturne, mauvais traitements à animal ou dégradations volontaires. Leurs décisions ne sont pas susceptibles d'appel. Le but: une justice plus accessible, plus rapide et moins coûteuse. En réalité: une justice au rabais pour le citoyen ordinaire, la solution trouvée par le gouvernement pour désorger les tribunaux à moindre coût.

FRANCE DE SARKOZY

Rapport alarmant sur les violences policières

04.05.2004

(Reuters/AP) - Une commission indépendante sur la sécurité (la CNDS, Commission nationale de déontologie de la sécurité) a enregistré une forte augmentation des signalements de violences commises par des forces de l'ordre en 2003, lors d'interpellations sur la voie publique mais aussi à l'occasion d'expulsions d'étrangers ou dans les prisons.

Ses constats semblent confirmer les accusations de l'opposition de gauche et d'associations de défense des droits de l'homme, qui estiment que la violence policière est en augmentation.

Concernant la police, la CNDS relève le cas d'un homme victime d'un malaise diabétique et contraint à s'arrêter sur l'autoroute, détroussé puis abandonné par des policiers.

D'une manière générale, les cas dénoncés font état d'abus de pouvoir des policiers, comme une porte forcée ou des interpellations brutales et sans motifs légaux.



La commission relève aussi une autre affaire d'un homme de 27 ans interpellé le 19 Février 2004 par les policiers de la BAC (l'unité d'élite de la police parisienne) pour avoir brûlé un feu rouge et tenté de prendre la fuite. Les policiers l'ont tabassé et menacé de le sodomiser en lui mettant un enjoliveur entre les fesses, après l'avoir forcé à se dénuder. Par la suite, les policiers avaient été suspendus de leurs fonctions par Nicolas Sarkozy (alors ministre de l'intérieur) tandis que l'automobiliste avait été mis en examen et placé en détention pour "refus d'obtempérer", "mise en danger de la vie d'autrui".

Parmi les 70 dossiers traités en 2003 par la CNDS, une place particulière est enfin réservée aux prisons françaises, où les incidents se multiplient depuis que la surpopulation carcérale a battu des records historiques avec 61.000 détenus pour 48.500 places en juillet 2003. La CNDS s'est inquiétée de la multiplication des suicides en détention (122 en 2002, dernière statistique disponible). Elle rapporte le cas d'un jeune détenu ayant provoqué sa propre mort et celle d'un co-détenu en incendiant sa cellule.

Pour la commission, ce cas est symptomatique du manque d'attention porté au problème, car le détenu était pyromane. Elle recommande la création d'un dossier unique pour chaque détenu, comportant toutes les informations médicales, judiciaires et psychologiques. Elle dénonce par ailleurs plusieurs cas "d'agissements jugés déplacés voire inacceptables de la part de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire" et recommande "un contrôle plus ferme de la part de leur hiérarchie".

BAVURES POLICIÈRES

Un avocat réputé maltraité par des policiers à Paris

21.01.2005

(AFP) Me Alex Ursulet, l'avocat d'origine martiniquaise qui plaide dans l'affaire des "écoutes de l'Elysée", a été détenu arbitrairement et maltraité par des policiers après un contrôle routier.

L'avocat a été contrôlé par trois policiers en VTT qui l'avaient vu griller un feu rouge sur son scooter - ce que l'intéressé conteste - alors qu'il se rendait à son domicile. L'avocat, qui n'avait pas les papiers du véhicule et dont le permis de conduire n'apparaissait pas au fichier national (selon la police) est conduit au commissariat du 4ème arrondissement où il aurait été brutalisé et menotté à un radiateur pendant 30 minutes. Il a ensuite été emmené dans un autre commissariat, rue de Rivoli, où il a été menotté dans une cellule de garde à vue pendant encore une demi-heure, avant d'être entendu par un officier de police judiciaire et remis en liberté.



Me Ursulet affirme que les policiers auraient mal pris le fait qu'il leur avait demandé de ne pas le tutoyer. Il indique qu'on lui a interdit durant sa rétention d'utiliser son portable pour appeler l'ordre des avocats et dit subi des injures racistes des policiers.

Corruption et malversations

FRANCE - RÉGIONALISATION

Quand régionalisation rime avec corruption

09.01.2004

(syti.net) - L'un des objectifs cachés de la régionalisation consiste à déplacer ce qu'il reste de pouvoir à l'état vers les régions. Plus éloignées de la curiosité des médias, les régions sont souvent dirigées par des notables locaux qui sont là pour "se servir" plutôt que pour "servir". Au niveau national, la corruption est fréquente. Au niveau régional elle est généralisée. La forme de corruption la plus courante consiste en des "commissions" qui sont prélevées sur les marchés publics par des élus ou des membres de l'administration. Une partie de la commission est payée grâce à une facture artificiellement gonflée, et aussi grâce à une réduction de la qualité des prestations fournies par l'entreprise. La conséquence de la corruption est que le contribuable paye plus cher pour un service moindre.

La régionalisation rend nécessaire d'instaurer plus de rigueur et de transparence dans les processus d'attribution des marchés publics. Mais le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin vient de décider exactement le contraire avec sa réforme du Code des Marchés Publics. Sous prétexte de "simplifier les procédures administratives", il dispense de la procédure d'appel d'offres les marchés publics d'un montant inférieur à 6,2 millions d'euros, soit 94% des marchés publics de l'état et 98% de ceux des régions et départements. Les dispositifs de régulation obligeant à répartir les plus gros marchés entre plusieurs entreprises seront supprimés. Pire encore: les comptables publics qui siégeaient de droit dans les commissions ne pourront y participer que s'ils y sont invités et n'auront qu'une voix consultative. La porte est désormais grande ouverte pour que les responsables régionaux puissent offrir les marchés publics à leurs "amis" et membres leurs "réseaux".



FRANCE - CORRUPTION

Démission de Pierre Bédier, un ministre si bien placé...

21.01.2004



Pierre Bédier a été "mis en examen" par la Justice pour corruption et abus de biens sociaux. Il est accusé d'avoir perçu des commissions sur des marchés publics qu'il avait attribués à un ami entrepreneur de 1995 à 2002 lorsque Mr Bédier était maire de Mantes La Jolie dans la région parisienne.

En Juin 2002, Pierre Bédier avait été très judicieusement nommé secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice. Il était chargé de gérer les marchés publics pour la construction des nouvelles prisons.

Le 21 Janvier, il a été contraint de remettre sa démission au Premier Ministre. Mais il n'a pas renoncé à conduire la liste de l'UMP (droite libérale au pouvoir) pour les élections régionales dans son département des Yvelines.

FRANCE - CORRUPTION

Condamnation d'Alain Juppé pour détournement d'argent public

30.01.2004

(syti.net) - Alain Juppé, le président de l'UMP (le principal parti de droite) a été condamné à 10 ans d'inéligibilité et 18 mois de prison avec sursis pour détournement d'argent public, au moyen des "emplois fictifs" de la Mairie de Paris.



Les ministres et les leaders de l'UMP ont alors violemment mis en cause les Juges, trouvant scandaleux que la Justice ait pu se placer au dessus du pouvoir politique. Aucun d'entre eux ne s'est souvenu qu'en démocratie, la loi est la même pour tous, et que nul n'est au-dessus des lois.

Les amis politiques de Mr Juppé ont aussi dénoncé la dureté de la condamnation. Alors qu'après tout, pour avoir volé l'argent du contribuable pendant des années, 18 mois de prison avec sursis, c'est plutôt indulgent. Pour beaucoup moins que ça, le citoyen ordinaire est lui condamné à de la prison ferme.

Le jour de la condamnation d'Alain Juppé, un autre jugement était prononcé contre un jeune homme qui avait insulté Nicolas Sarkozy lors de sa visite au Forum des Halles. Le tribunal l'a condamné à un mois de prison ferme. Contrairement à Mr Juppé pour qui la justice a pris tout le temps d'étudier le dossier, le jeune homme a été jugé en 5 minutes par une justice expéditive. Et contrairement à Alain Juppé, il n'aura pas la possibilité de faire appel, étant jugé selon la procédure dite des "flagrants délits".

2 POIDS, 2 MESURES

Le ministre de la Justice intervient pour tenter de sauver Juppé

12.02.2004



Dominique Perben

(AFP) - Le ministre de la Justice Dominique Perben a déclaré au journal Le Monde avoir "mis à l'étude" au ministère les conséquences judiciaires d'un éventuel changement de défense d'Alain Juppé en vue de son procès en appel.

Il s'agirait pour Alain Juppé de rembourser le montant des fonds publics détournés des caisses de la Ville de Paris au bénéfice de membres du RPR (rebaptisé UMP en 2002). Alain Juppé rembourserait 400.000 euros à la Mairie de Paris (qui réclame 1,18 million d'euros). "Une étude est en cours pour voir quelles seraient les conséquences judiciaires de ce remboursement", a indiqué au Monde Dominique Perben, en marge du congrès de l'UMP à Paris.

Le fait que cette stratégie éventuelle d'Alain Juppé soit mise à l'étude à la chancellerie a provoqué la stupéfaction des deux principaux syndicats de magistrats, qui ont souligné que le ministère n'était pas habilité par les textes légaux à préparer des stratégies de défense. "Ce n'est pas le rôle d'un ministre de s'occuper de la défense d'un condamné.", a dit à Reuters Dominique Barella, président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modéré). Cette "démarche" de Dominique Perben a également été violemment condamnée par le Syndicat de la Magistrature (classé à gauche).

Le 10 Février, au lendemain de la publication de l'information par Le Monde, Dominique Perben a formellement démenti avoir tenu ces propos. "Le Monde maintient intégralement ses informations", a répliqué le journal dans son édition du 11 Février.

RÉSEAUX DU POUVOIR

L'un des frères de la présidente de la cour qui rejuge Alain Juppé a été l'un de ses conseillers à Matignon

15.10.2004



(AP) L'hebdomadaire "L'Express" a révélé que Erik Thomas, l'un des frères de la présidente du tribunal qui rejuge Alain Juppé dans l'affaire des emplois fictifs de l'ex-RPR, a été le conseiller de M. Juppé à Matignon en 1996.

Dans un courrier à "L'Express", le premier président de la cour d'appel de Versailles, Vincent Lamenda, a considéré que l'impartialité de la présidente, Martine Ract-Madoux, ne pouvait être mise en cause par le fait que M. Thomas "ait été l'un des nombreux collaborateurs à Matignon de l'ancien Premier ministre".

adjoint.

Les emplois fictifs de la Ville de Paris servaient à rémunérer des membres du RPR aux frais des contribuables parisiens, à l'époque où Jacques Chirac était Maire de Paris avec Alain Juppé comme premier

RÉSEAUX PÉDOPHILES ET SATANISTES

L'assassinat d'un gendarme révèle une "affaire Dutroux" française

08.04.2004

Depuis de nombreuses années, des rumeurs insistantes font état de réseaux de la haute société dont les membres se livreraient à des soirées sado-masochistes ou des rites sataniques à orientation sexuelle. Ces réseaux organiseraient des enlèvements d'enfants pour les soumettre à des sévices sexuels, tout en bénéficiant d'une impunité totale grâce à la position de pouvoir de certains membres dans la justice, la police, et au sein des administrations régionales.

L'affaire Dutroux en Belgique a levé le voile sur la question des protections occultes dont bénéficient ces réseaux qui existeraient sur une dimension européenne. Depuis, une affaire similaire a été révélée en France.

(AP/AFP) - Le gendarme Christian Jambert était chargé de l'affaire des "disparues de l'Yonne", des jeunes filles séquestrées, violées et assassinées dans la région d'Auxerre. Le coupable, Emile Louis, a pu commettre ses meurtres régulièrement pendant 20 ans sans jamais être inquiété par la justice. Lorsqu'un cadavre était retrouvé, les enquêteurs concluaient à un suicide en dépit des évidences les plus flagrantes, ou bien effectuait délibérément des recherches dans des directions stériles, à l'opposé des pistes qui conduisait à Emile Louis. Jusqu'à ce qu'une enquête sur l'un des meurtres soit confiée au gendarme Christian Jambert qui s'est obstiné à vouloir établir la vérité. Après des mois d'un travail acharné, le gendarme Jambert est parvenu à établir la culpabilité d'Emile Louis. Mais voilà... Le rapport du gendarme Jambert n'avait pas été remis au juge chargé de l'enquête, mais était resté dans le coffre-fort du procureur de l'époque, Jacques Cazals. Procureur d'Auxerre de 1992 à 2000, Jacques Cazals a finalement été sanctionné par l'institution judiciaire pour les multiples dysfonctionnements dans l'affaire des disparues de l'Yonne. Des sanctions qui ont par la suite été annulées par le Conseil d'Etat...



Emile Louis pendant son procès en Février 2004

Le 4 Août 1997, Christian Jambert a été retrouvé mort de deux balles dans la tête le jour où il devait être entendu comme témoin par un juge d'instruction à propos des liens entre Emile Louis et 7 affaires de meurtres non-élucidés.

Très étrangement, la police a rapidement conclu à un suicide du gendarme, malgré les deux balles dans la tête. Le procureur de la République Jacques Cazals (toujours lui) avait

ordonné un classement sans suite, concluant à un suicide sans faire pratiquer une autopsie, ce qui est pourtant l'usage en cas de décès par armes à feu.

Il a fallu une réouverture de l'enquête à la demande de la famille et une exhumation du corps le 31 Avril pour qu'enfin un médecin légiste puisse établir les circonstances de la mort. Ses conclusions confirment que le gendarme Jambert ne s'est pas suicidé, car chaque balle ayant été instantanément mortelle, Christian Jambert n'a matériellement pas pu tirer 2 balles.

Suite aux résultats de l'autopsie, le ministre de la Justice Dominique Perben a saisi l'Inspection générale des services judiciaires. Mais le jour même de l'autopsie, le Journal Officiel annonçait la promotion de Jacques Cazals au parquet général de la cour d'appel de Paris. (*Journal Officiel du 31 Avril 2004*)



*Dominique Perben,
ministre de la Justice*

COULISSES DU POUVOIR

Le conseiller de Raffarin arrêté avec une prostituée de 17 ans

26.04.2004

(AP/AFP) - Proche de Jean-Pierre Raffarin qu'il a rencontré chez les Jeunes giscardiens dans les années 70, co-fondateur du Groupe Expand (l'une des plus grosses sociétés françaises de production TV), ancien producteur à succès de "Fort Boyard", "Koh Lanta" ou "Qui veut gagner des millions", Dominique Ambiel était depuis 2002 le conseiller en communication du Premier ministre. Omniprésent auprès de Jean-Pierre Raffarin, il avait fini par devenir son conseiller le plus influent.

Dans la nuit du 19 au 20 avril, il a été interpellé en flagrant délit dans le 17^e arrondissement de Paris par des policiers de la BAC (Brigade anti-criminalité) alors qu'il se trouvait dans sa voiture en compagnie d'une prostituée âgée de 17 ans.

M. Ambiel sera également jugé pour "outrage à personne dépositaire de l'autorité publique", a-t-on confirmé de sources judiciaires. Au moment de son arrestation, il s'en est pris aux policiers. Selon "Le Monde", M. Ambiel se serait énervé, demandant son numéro de matricule au policier et notant le numéro d'immatriculation de la voiture, en faisant valoir ses fonctions officielles pour menacer les policiers.



L'ironie est que Mr Ambiel va devoir maintenant subir les procédures ultra-répressives mises en place par le gouvernement qu'il soutenait et pour lequel il travaillait. Conformément à la procédure expéditive des flagrants délits, il a été convoqué directement devant le tribunal, sans instruction préalable.



Dominique Ambiel à la fenêtre de l'hotel Matignon, et avec Jean-Pierre Raffarin avant une intervention TV

Interrogé par "Le Monde", Dominique Ambiel a exposé sa version des faits: arrêté vers 2h30 à un feu tricolore à l'intersection de l'avenue des Ternes et du boulevard Pereire, il aurait été témoin d'une bagarre entre deux prostituées. L'une d'elles se serait précipitée vers sa voiture. M. Ambiel aurait alors tenté de verrouiller ses portières pour l'empêcher de monter mais se serait trompé et aurait en fait déverrouillé. M. Ambiel aurait alors démarré et déposé cette jeune fille "moins de deux minutes plus tard et 300 mètres plus loin environ, pour la mettre hors de danger". C'est à ce moment que la BAC serait intervenue.

Mais la prostituée a affirmé aux policiers qu'elle connaissait bien M. Ambiel et qu'elle l'avait vu à deux ou trois reprises la semaine précédente. Elle a assuré que tous deux seraient allés dans un hôtel où M. Ambiel aurait payé la chambre avec une carte bancaire, affirme Le Monde.

Dominique Ambiel encourt trois ans de prison et 45.000 euros d'amende, peine prévue pour la "sollicitation" d'une prostituée mineure. En attendant le jugement définitif qui sera prononcé le 7 juin, Dominique Ambiel a présenté sa démission au Premier ministre qui l'a acceptée.

2 POIDS, 2 MESURES

L'ex conseiller de Raffarin condamné pour sollicitation de prostituée mineure

07.09.2004

Pour une personne ordinaire, la peine prévue par la loi pour la "sollicitation" d'une prostituée mineure peut aller jusqu'à 3 ans de prison et 45.000 euros d'amende.

Mais pour Dominique Ambiel, la justice a été plus clément. L'ancien conseiller en communication de Jean-Pierre Raffarin a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à 1500 euros d'amende. Dominique Ambiel a par ailleurs été relaxé du fait d'outrage à agent.

Trouvant la sentence encore trop sévère, M. Ambiel, absent au jugement, a décidé de faire appel.

MONDE D'EN HAUT

Suspension provisoire du procureur de Bayonne pour vol

18.01.2005

(AP/AFP) Le ministère de la Justice a suspendu provisoirement pour six mois le procureur de la République de Bayonne, mis en examen pour le vol et l'utilisation frauduleuse d'une carte de crédit.

Le procureur Pierre Hontang est suspecté d'avoir volé la carte de crédit d'un collègue allemand lors de la 5e Conférence des procureurs généraux d'Europe, organisée en mai 2004 en Allemagne, et de l'avoir utilisée dans une maison close pour payer les prestations des hôtes.

Lors de la conférence, le magistrat français avait fait un exposé dont le thème était: "les principes fondamentaux d'éthique pour le ministère public".

CRIMES MÉDICAUX

Impunité relative pour une négligence médicale mortelle

16.06.2004



(AP) - En juillet 1999, un apprenti boulanger de 21 ans avait succombé à une hémorragie massive 5 jours après avoir subi une opération par coelioscopie consécutive à une appendicite. Le jeune homme avait regagné son domicile en bonne santé après l'opération, mais son état s'était aggravé cinq jours plus tard. Le médecin anesthésiste l'avait placé sous antibiotiques, pensant à une septicémie, alors qu'il s'agissait d'une hémorragie provoquée par un trou dans la veine cave, probablement causé par le bistouri.

Le tribunal correctionnel de Montbéliard a relaxé le chirurgien, poursuivi pour homicide involontaire, mais a condamné le médecin anesthésiste à 9 mois de prison avec sursis et 70.000 euros de dommages et intérêts aux différentes parties civiles. Le procureur de la République avait demandé deux peines de prison avec sursis.

CRIMES MÉDICAUX

Un chirurgien jugé pour des opérations abusives

02.04.2004

(AFP) - Deux ans d'emprisonnement ferme, 30.000 euros d'amende et une interdiction définitive d'exercer son métier ont été requis au tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand à l'encontre du neurochirurgien Gilles Colnet, tandis que l'avocat de ce dernier a demandé la relaxe.

Ce médecin exerçait dans la clinique de Beaumont près de Clermont-Ferrand. Il est accusé d'avoir effectué des opérations du dos abusives sur 16 patients, leur



provoquant des séquelles parfois irréversibles. Par exemple, pour une simple hernie discale, des patients se sont vus prescrire une "ostéosynthèse", une opération qui consiste à rigidifier la colonne vertébrale en fixant entre les deux vertèbres une plaque de métal maintenue par des tiges et des vis.

Les explications du Dr Colnet étaient symptomatiques d'une médecine arrogante dont la dévotion aveugle à la technique lui fait souvent oublier toute considération pour le patient. Le Dr Colnet a ainsi expliqué: "Ce n'est pas de la prétention. Mais après des milliers d'opérations, les notions de peur et de crainte peuvent disparaître. (...) Pour changer une vis ou une tige, bien sûr on utilise une perceuse à quelques milliers de tours sur la colonne vertébrale. Mais ce n'était pas un geste qui m'apparaissait être un acte chirurgical. C'est un acte technique très poussé."

Le procureur a insisté sur le fait que les 16 victimes ne sont "qu'une partie émergée de l'iceberg", rappelant qu'une instruction est en cours au sujet de 22 plaintes d'anciens patients.

Ce procès fait suite à 5 ans d'enquête conduite successivement par trois magistrats. Sur 67 plaintes déposées en 1999, une quarantaine ont été retenues, les autres ont été frappées de non-lieu. Seules 16 plaintes seront examinées au cours de cette audience. Une vingtaine sont toujours en cours d'instruction et seront jugés à une date ultérieure.

Déjà radié à vie en août 2000 par l'Ordre régional des médecins de Montpellier, le docteur Colnet avait vu sa peine ramenée à 3 ans de suspension d'exercice de la médecine par le Conseil national des médecins en février 2001.

FRANCE - CORRUPTION

Condamnation d'un ex-ministre et porte-parole de l'UMP

17.02.2004



*Renaud Donnedieu
de Vabres*



Le tribunal correctionnel de Paris a condamné le porte-parole de l'UMP et ancien ministre de Raffarin, Renaud Donnedieu de Vabres, à 15.000 euros d'amende pour blanchiment d'argent dans le cadre du procès du financement occulte de l'ancien Parti Républicain (droite libérale). Selon le tribunal, M. Donnedieu de Vabres savait que ces espèces avaient été versées au profit du Parti républicain d'une manière parfaitement occulte puisqu'elles étaient stockées dans le coffre-fort de son bureau. Renaud Donnedieu de Vabres a par ailleurs été relaxé de l'accusation de "complicité de financement illicite d'un parti politique".

François Léotard

François Léotard, l'ancien président du Parti Républicain, était également sur le banc des accusés pour avoir financé son parti via un "prêt fictif" consenti en juin 1996 par le Fondo Sociale di Cooperazione Europea (FSCE). Les dirigeants du FSCE et l'homme d'affaires Ahmed Chaker (dit "Charly") proposaient aux épargnants des placements à un taux de rémunération attractif. En réalité, ils détournaient les sommes confiées pour leur profit personnel.

François Léotard a été condamné à 10 mois de prison avec sursis. Ahmed Chaker a été condamné à 4 ans de prison dont 2 ans avec sursis. Quand aux autres dirigeants du FSCE impliqués, ils ont été condamnés à des peines allant de 15 mois à trois ans avec sursis. L'ancien président du FSCE et ancien adjoint de Jacques Chirac à la mairie de Paris, Guy Gennesseaux, a été condamné à trois ans de prison avec sursis et 60.000 euros d'amende. Ils devront aussi rembourser un peu plus de 1 million d'euros aux épargnants escroqués.

FRANCE - 2 POIDS, 2 MESURES

Impunité pour les "frais de bouche" de Jacques Chirac

09.03.2004



Le parquet de Paris a requis lundi un non-lieu pour cause de prescription dans l'enquête sur les "frais de bouche" de la Mairie de Paris à l'époque où le Maire était Jacques Chirac.

14 millions de francs auraient été engloutis entre 1987 et 1995 par le couple Chirac pour leurs dépenses alimentaires, sans compter les réceptions officielles, dont 9,5 millions réglés en liquide.

Un moyen d'obtenir l'impunité pour les élites est simple: il suffit de faire traîner la procédure judiciaire suffisamment longtemps pour qu'il y ait prescription. Pendant ce temps, le citoyen ordinaire est soumis au régime de la "tolérance zéro" et d'une justice expéditive.

EN FAMILLE

Cecilia Sarkozy devient conseiller au ministère des finances

24.04.2004

(AP) - Cécilia Sarkozy devient conseiller technique auprès de son époux, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie Nicolas Sarkozy. Sa nomination a fait l'objet d'un arrêté daté du 16 avril, publié le 24 au Journal Officiel.

Cécilia Sarkozy travaillait déjà aux côtés de son époux quand ce dernier occupait les fonctions de ministre de l'Intérieur, mais elle n'occupait pas de poste officiel. C'est désormais chose faite.



Cécilia et Nicolas Sarkozy

Rappelons que le frère de Nicolas Sarkozy, Guillaume Sarkozy est actuellement le n°2 du MEDEF, l'organisation du patronat français.

CONNIVENCE

Procédure fiscale contre Le Pen réexaminée sur intervention de Nicolas Sarkozy

25.11.2004



(AFP) Le président du Front national Jean-Marie Le Pen a obtenu le "réexamen" d'une procédure fiscale à son encontre, après une "intervention" en sa faveur du ministre de l'Economie Nicolas Sarkozy, révèle le journal Le Monde dans son édition du 26 novembre.

M. Le Pen sollicitait le réexamen d'un dossier qui l'oppose de longue date à l'administration à propos de sa villa de Montretout à Saint-Cloud, dont M. Le Pen a hérité en 1976 de l'industriel du ciment Hubert Lambert. Les services fiscaux réclament 5 millions de francs au président du FN, indique le quotidien.

Selon Le Monde, le 18 novembre dans l'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg, "Jean-Marie Le Pen s'est entretenu avec le député UMP Brice Hortefeux qui est aussi le plus proche collaborateur de Nicolas Sarkozy". L'objet de la conversation était un redressement fiscal" pour lequel le président du FN a demandé à M. Hortefeux d'intervenir auprès du ministre de l'Economie afin d'obtenir le réexamen.

"M. Le Pen semble avoir obtenu gain de cause: la procédure fiscale est actuellement réexaminée par les services fiscaux, elle pourrait prendre encore deux à trois mois", écrit le journal.

"L'article du Monde est mensonger (...) Il n'y a eu aucune dérogation, ni de près ni de loin" en faveur de M. Le Pen, a déclaré M. Sarkozy à la presse. "M. Le Pen est en contentieux avec l'administration fiscale depuis les années 90. Il a fait une intervention à laquelle j'ai répondu par la négative", a-t-il assuré.

M. Le Pen a expliqué à l'AFP qu'il se trouvait "dans la situation mirobolante" de se voir réclamer, pour la période de 1989 à 1996 une somme de 5 millions de francs "pour avoir", dit-

il "le droit d'habiter chez moi avec mes enfants dans ma maison sur laquelle j'ai déjà payé 70% des droits de succession". Interrogé sur sa démarche auprès de M. Hortefeux, M. Le Pen a répondu qu'il avait "averti toute une série d'autorités. (...) Je rencontre M. Hortefeux au moins deux fois par mois, nous sommes collègues (au Parlement européen) et nous sommes proches l'un de l'autre" dans l'hémicycle. Néanmoins "on ne m'a rien fait savoir jusqu'à présent", a ajouté M. Le Pen.

POURRITURE DU SYSTÈME

L'affaire de la fourrière de Lyon

10.03.2004

(AP) - L'ancien directeur de la fourrière de Lyon, François-Xavier Plomion, a été condamné par le tribunal correctionnel de Lyon à un an de prison avec sursis pour des "dérives" dans la gestion de ce service public concédé au privé.

Les enquêteurs avaient mis au jour plusieurs "dysfonctionnements" dans les pratiques de la fourrière municipale. En fait, les employés de la fourrière commettaient des dégradations volontaires sur des voitures, classaient des véhicules en bon état comme épaves. Les voitures étaient ensuite déclarées détruites à leur propriétaire mais étaient en fait revendues par les employés de la fourrière.

M. Plomion a été en outre condamné à payer 3.750 euros d'amende et s'est vu infliger une interdiction d'exercer ces fonctions pendant cinq ans. Le chef d'exploitation de cette fourrière, Patrice Alatore, poursuivi pour les mêmes faits, a été condamné à 12 mois de prison, dont six avec sursis. 9 autres membres de l'équipe de la fourrière municipale étaient poursuivis dans ce dossier. 5 ont été relaxés et 4 ont été condamnés à des peines avec sursis ou des amendes.

La gestion de la fourrière municipale avait été concédée au secteur privé en 1993, en l'occurrence la Société pour la gestion des fourrières automobiles (SGFA), qui dépend de Via Stationnement, une filiale de Keolis.

CORRUPTION

Charles Pasqua mis en cause pour corruption

01.06.2004

(AP/AFP) - La Cour de justice de la République a ouvert une information judiciaire pour "corruption passive" et "complicité et recel d'abus de biens sociaux" visant Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur entre 1993 et 1995.

Le juge soupçonne Charles Pasqua d'avoir financé la campagne de son parti (le RPF, "Rassemblement pour la France") pour les élections européennes de 1999, avec des fonds provenant de la revente en 1995 du casino d'Annemasse (Haute-Savoie), géré par Robert Tomi et Michel Feliciaggi. En 1994, Charles Feliciaggi et Michel Tomi avaient obtenu de Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, et malgré plusieurs avis défavorables, l'autorisation d'exploiter le casino d'Annemasse, revendu une année plus tard avec une confortable plus-value. Quatre ans plus tard, une partie de cette plus-value déguisée en prêt de 1,1 million d'euros aurait été reversée à Charles Pasqua par Marthe Mondoloni, fille de Michel Tomi, et présidente des paris équestres au Gabon.



Dans l'enquête sur la Sofremi, des proches de Charles Pasqua auraient bénéficié de commissions à l'occasion de l'obtention de marchés par cette société d'exportations de matériel qui dépendait du ministère de l'Intérieur. L'une des commissions, de 1,8 million de dollars, avait été versée à la société de ventes d'armes Brenco, puis aurait transité par plusieurs comptes avant qu'un versement d'un montant proche soit constaté, en septembre 1994, sur un compte suisse dont l'ayant-droit serait le fils de M. Pasqua.

Quant au dossier Alstom, ses anciens dirigeants ont affirmé au juge avoir versé plus de 750.000 euros à un proche de Charles Pasqua pour obtenir de la Datar, une délégation placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, l'autorisation de construction du nouveau siège.

Par ailleurs, M. Pasqua est mis en examen dans le cadre de l'enquête sur le financement de sa campagne des élections européennes de juin 1999.

CORRUPTION

Gérard Longuet jugé pour corruption

02.06.2004

(AP) - L'ancien ministre Gérard Longuet était poursuivi pour "recel d'abus de biens sociaux" et "recel de contrefaçon" pour une série de prestations présumées fictives auprès de la Cogedim. Il a été finalement relaxé par le tribunal correctionnel de Paris pour cause de prescription, les faits reprochés datant de 1989.



M. Longuet est par ailleurs mis en examen pour "recel de corruption" depuis le 16 mai 2001 dans l'enquête sur les marchés publics du conseil régional d'Ile-de-France. Il est également poursuivi depuis 1995 dans l'affaire du financement du Parti républicain, devenu Démocratie libérale (le parti libéral dirigé par Alain Madelin). Il a par ailleurs bénéficié d'une relaxe dans le dossier concernant la construction de sa villa à Saint-Tropez.

CORRUPTION

L'ancien maire de Cannes condamné pour corruption

09.06.2004



(AFP) - L'ancien maire de Cannes, Michel Mouillot (PR/ droite libérale), a été condamné à trois ans de prison ferme et 50.000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Grasse pour avoir perçu des pots-de-vin destinés à favoriser une opération immobilière sur la Croisette en 1997.

Ses trois co-prévenus également poursuivis pour corruption, ont été condamnés à des peines de 6 mois à deux ans avec sursis.

M. Mouillot est impliqué dans plusieurs autres affaires, notamment le versement de salaires fictifs et de pots-de-vin en échange d'autorisations d'implantation de machines à sous dans deux palaces de la Croisette en 1996.

M. Mouillot a été laissé en liberté à l'issue du procès. Il est en liberté depuis octobre 1997 après 15 mois de détention provisoire dans ce dossier dit des "casinos" qui pourrait être jugé dans les mois prochains.

CORRUPTION

Procès des "marchés truqués" de Nice

11.06.2004

(AP) - Le tribunal correctionnel de Nice a condamné Michel Vialatte, l'ancien directeur général des services de la ville, à 5 ans d'emprisonnement, dont 18 mois avec sursis, dans le procès des marchés publics truqués de Nice. Pierre Besrest, deuxième principal accusé, directeur de plusieurs bureaux d'études, a été condamné à 3 ans de prison ferme.

Les deux hommes étaient accusés de corruption, trafic d'influence et favoritisme. Il leur était reproché d'avoir tenté de truquer quatre marchés publics niçois portant sur quelque 150 millions d'euros. Le système consistait à contourner la commission des appels d'offres et à privilégier certaines entreprises en l'échange de pots-de-vin.

Philippe Pariset, directeur de la société marseillaise A3com, accusé d'avoir bénéficié de favoritisme dans l'obtention du marché du grand stade niçois, a été condamné à 30 mois de prison, dont 23 avec sursis.

Quant à Michel Vialatte, il ne devrait pas pour autant en avoir terminé avec la justice. Le parquet a en effet ouvert une information judiciaire pour "prise illégale d'intérêts" dans une autre affaire le concernant. La justice s'interrogerait sur les relations commerciales que M. Vialatte et son ancien employeur Yves Jego (député UMP proche de Nicolas Sarkozy et maire de Montereau) auraient entretenues depuis novembre 2001.

Ces derniers jours, le juge Christian Guéry a multiplié les investigations et les policiers ont procédé à une perquisition chez Light Consultant, société de conseil en recrutement de Boulogne-Billancourt, ainsi que dans les bureaux d'une société d'édition sur internet. Yves Jego qui détiendrait des parts dans ces deux entreprises qui ont obtenu des commandes ou décroché des marchés publics avec la ville de Nice. Dans quelles conditions? C'est la question que se pose la justice.

CORRUPTION

Gaston Flosse inculpé brigue un nouveau mandat de président

21.10.2004

Le parquet de Papeete a confirmé la mise en examen il y a un an du sénateur de la Polynésie française, Gaston Flosse (apparenté UMP), pour prise illégale d'intérêt et détournement de fonds publics dans le cadre d'une affaire d'emplois fictifs.

Il est reproché à Gaston Flosse, alors président du territoire, d'avoir fait rémunérer par les services de la présidence plusieurs dizaines de personnes "dont les activités ne correspondaient en rien aux salaires versés".



Gaston Flosse lors d'une visite de son ami Jacques Chirac

Cette décision judiciaire, datant d'octobre 2003, avait été révélée par le quotidien Libération dans son édition du 20 octobre.

D'autres mises en examen sont attendues dans la suite de celle prononcée à l'encontre de Gaston Flosse l'an passé, et notamment dans les rangs des bénéficiaires des emplois présumés fictifs qui pourraient répondre du chef de recel.

Tout cela n'a pas empêché Gaston Flosse de se faire réélire président de l'Assemblée territoriale de Polynésie française, lors d'un scrutin contesté par son rival indépendantiste Oscar Temaru, renversé le 9 octobre par une motion de censure. Oscar Temaru était devenu le premier président indépendantiste de la Polynésie française le 14 juin 2004. La majorité dont il disposait n'était que d'une voix, et a été compromise par le "retournement" d'un député en faveur de Gaston Flosse. Un retournement soupçonné d'avoir été "acheté" par Gaston Flosse, au moment où le gouvernement territorial d'Oscar Temaru était en train de mettre à jour de nombreuses malversations dans la gestion de Gaston Flosse qui a régné sans partage pendant seize ans (1984-1987 et 1991-2004) sur le territoire du Pacifique sud, en s'appuyant sur ses liens avec le président Jacques Chirac.

En 1986, M. Chirac avait fait entrer M. Flosse dans son gouvernement comme secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud, accréditant ainsi l'idée que la Polynésie était le domaine réservé de son ami, alors même que Bernard Pons était ministre de l'Outre-mer. Plus récemment, M. Flosse avait obtenu un changement de statut pour son territoire, lui accordant encore plus de pouvoir personnel (loi organique du 27 février 2004).

Oscar Temaru a contesté devant le Conseil d'Etat la réélection de Gaston Flosse, celle-ci s'étant faite en l'absence des députés indépendantistes qui avaient boycotté le scrutin. Sa requête a été rejetée.

Le Parti socialiste et l'UDF (centre-droit) ont appelé le gouvernement français à dissoudre l'assemblée de Polynésie et à provoquer de nouvelles élections, pour sortir de la crise politique dans ce territoire. Le Premier secrétaire du Parti socialiste François Hollande a accusé mardi le président Jacques Chirac de "complicité" à l'égard du système en place en Polynésie par Gaston Flosse (UMP), "sur lequel pèsent des soupçons très graves".

La voiture de Dominique Perben a été flashée à 160km/h sur l'autoroute A7 alors que le ministre de la Justice se rendait à un congrès de magistrats à Valence. La vitesse sur autoroute étant limitée à 130 km/h, il s'agit donc là de ce que l'état policier français qualifie de "grand excès de vitesse", passible d'un retrait de permis et d'une forte amende.

Interrogé par les journalistes, Dominique Perben a déclaré que "s'il y a eu faute, il doit y avoir sanction".

Mais évidemment, ce n'est pas à lui-même que pensait le ministre en disant cela, mais... à son chauffeur.



Il est vrai que dans le monde d'en-haut, on ne conduit pas soi-même sa voiture comme les simples manants. Et l'un des privilèges d'avoir un chauffeur est qu'on peut lui donner l'ordre de faire un trajet en un temps qui rend inévitable le dépassement de vitesse, sans pour autant avoir à assumer une quelconque responsabilité devant la loi.

Pendant ce temps, des citoyens ordinaires sont envoyés en prison par les services de Mr Perben au nom de la "sécurité routière", déclarée "priorité nationale" par la propagande gouvernementale.

MONDE D'EN HAUT

Hervé Gaymard, logement de luxe aux frais du contribuable

16.02.2005

(AP/AFP) Alors que toujours plus de sacrifices sont imposés aux français de base, le "Canard Enchaîné" révèle que le ministre de l'Economie Hervé Gaymard (et sa famille de 8 enfants) occupent un logement de fonction de 600 m² pour un loyer de 14.000 euros par mois, aux frais du contribuable. Cet appartement est un duplex dans un immeuble de prestige près de l'avenue Montaigne, l'un des quartiers les plus chics de Paris.

Par ailleurs, des travaux d'aménagement ont été réalisés dans l'appartement pour un montant 31.000 euros, également payés par l'état.

Dans une mise au point, le ministère de l'Economie et des Finances n'a pas démenti les informations du "Canard" mais a assuré que l'attribution de ce logement a été faite dans les règles, autorisée par le secrétariat général du gouvernement. Le ministre a respecté "scrupuleusement" les dispositions légales selon lesquelles les ministres "qui ne disposent pas d'un logement dans des locaux de leur ministère sont autorisés en cas de nécessité à louer un logement sur les crédits de l'Etat".



"Ce n'est pas illégal, mais c'est un peu choquant que M. Gaymard, qui se fait l'apôtre de la désintoxication des Français à la dépense publique, ne cherche pas lui-même à se désintoxiquer", s'est indigné le député socialiste Arnaud Montebourg.

Alors que la polémique commençait à prendre de l'ampleur, Jean-Pierre Raffarin a rapidement compris le caractère explosif de ces révélations dans le contexte social actuel. Il a donc choisi d'éteindre immédiatement l'incendie en annonçant une modification des règles pour les logements de fonction des ministres. Désormais, l'Etat ne financera plus aucun appartement de fonction d'une superficie supérieure à 80 mètres carrés pour un couple, à laquelle pourra s'ajouter 20 mètres carrés par enfant à charge. Les surfaces excédentaires seront à la charge des ministres.

De son côté, le ministre Hervé Gaymard a annoncé qu'il renonçait à occuper l'appartement de fonction.

MONDE D'EN HAUT

Hervé Gaymard est multipropriétaire et assujetti à l'impôt sur la fortune

25.02.2005

(AP) Le "Carnard Enchaîné" a publié des nouvelles révélations à propos d'Hervé Gaymard. Le ministre de l'économie a loué aux frais de l'état un appartement au loyer mensuel de 14.000 euros, alors qu'il est propriétaire d'un appartement de 200 mètres carrés à Paris, boulevard St Michel.

Par ailleurs, le journal Libération a révélé qu'en plus de son appartement parisien, Hervé Gaymard possède deux maisons, une en Savoie et une dans le Finistère, ainsi que deux petits appartements et un garage à Bourg-Saint-Maurice, et est également propriétaire de sa permanence parlementaire à Albertville.

Avec ce patrimoine, Hervé Gaymard est redevable de l'impôt sur la fortune (ISF) dont le plancher est de 720.000 euros. Le quotidien précise qu'en 2004, le couple Gaymard a payé 2.160 euros au titre de l'ISF.

Ces nouvelles révélations sont d'autant plus explosives que le ministre avait déclaré une semaine plus tôt dans une interview publiée par Paris Match: "Evidemment, si je n'étais pas le fils d'un cordonnier-marchand de chaussures, si j'étais un grand bourgeois, je n'aurais pas de problème de logement. Je serais propriétaire de mon appart, et il n'y aurait pas toute cette affaire".

Pris en flagrant délit de mensonge, Hervé Gaymard tenté de calmer la colère de l'opinion publique en annonçant qu'il remboursera à l'état le montant des loyers et des travaux.

MONDE D'EN HAUT

Valéry Giscard d'Estaing va acheter un château dans l'Aveyron

16.02.2005

(AP) L'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing s'est porté acquéreur du château de la commune d'Estaing, dans l'Aveyron (en photo).



D'après Léon Romieu, c'est l'ancien chef de l'Etat qui a contacté la commune pour contribuer à la réfection du château construit depuis le XVe siècle par la lignée des comtes d'Estaing et classé aux Monuments historiques.

Le village de 640 habitants, situé dans le nord de l'Aveyron, avait racheté ce château en 2000 à la communauté religieuse de Saint-Joseph qui l'occupait depuis 1834.

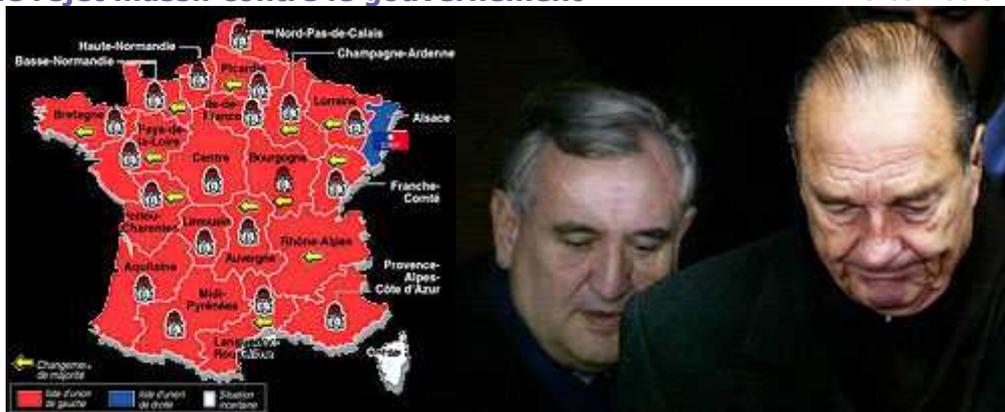
Le père de l'ancien président de la République, Edmond Giscard, avait acheté en 1922 le droit d'utiliser le nom d'Estaing.

Elections

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Vote de rejet massif contre le gouvernement

29.03 - 06.04.2004



[Page spéciale - Elections régionales 2004](#)

Le vote-sanction contre le gouvernement,
Jacques Chirac sourd au message des électeurs,
Raffarin persiste et signe,
les déclarations de Ségolène Royal,
et le changement de poste de Dominique De Villepin...

FRANCE - ÉLECTIONS RÉGIONALES

Jacques Chirac reste sourd au message des électeurs

31.03.2004



(syti.net) - Malgré le cinglant désaveu infligé par les électeurs au gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, celui-ci a été reconduit dans ses fonctions. Quant au remaniement ministériel annoncé, il se limite à un jeu de chaises musicales. On retrouve quasiment les mêmes ministres, bien que tous aient été battus sévèrement aux élections.

Jacques Chirac n'a eu que mépris pour le message exprimé par les électeurs. C'est un véritable "bras d'honneur" adressé aux Français. Le premier secrétaire du PS François Hollande a lancé un avertissement à Jacques Chirac: "En ignorant cyniquement le message des Français, le président

de la République prend le risque d'aggraver la crise de confiance à l'égard de l'exécutif et d'aggraver les tensions sociales et les conflits. Il a pris une grave responsabilité. (...) Plus qu'une erreur, c'est une faute."

Certes, Jacques Chirac n'était obligé à rien par la Constitution puisqu'il ne s'agissait que d'élections régionales. Mais après l'effondrement de la droite et la victoire de la gauche dans toutes les régions, il est incontestable que ces élections régionales avaient une dimension nationale. Lorsque le gouvernement d'Edith Cresson avait perdu les élections régionales en 1992, François Mitterrand alors président de la République avait démis Edith Cresson pour nommer à sa place Pierre Bérégovoy. Pourtant à l'époque, la défaite de la gauche avait été moins sévère que celle de la droite aujourd'hui.

La légitimité politique de ce gouvernement est sérieusement atteinte. Il est clair que désormais, il gouverne contre la volonté des citoyens.

([Liste complète](#) du gouvernement sur le site officiel du premier ministre)

FRANCE - ÉLECTIONS RÉGIONALES

Vote de rejet massif contre le gouvernement

29.03.2004

(syti.net) - Le gouvernement très à droite de Jean-Pierre Raffarin a été sévèrement sanctionné par les électeurs pour sa politique de démolition sociale et de guerre contre les citoyens.

La défaite de la droite est sans précédent puisque la gauche l'emporte largement dans toutes les régions sauf en Alsace. Le 2ème tour a donc encore amplifié la victoire de la gauche au 1er tour. Cette amplification est rendue encore plus significative par la forte participation (62% au premier tour, encore en augmentation à 66% au second tour). Par ailleurs, les nombreux ministres qui se présentaient dans les régions ont tous été battus. C'est donc un message extrêmement fort qui est envoyé au gouvernement par les électeurs.

Loin d'avoir compris le sens de cette défaite, les leaders de la droite parlent d'un "manque d'explications" du gouvernement au sujet des "réformes" (traduction: la démolition sociale). Ils continuent d'affirmer imperturbablement que ces "réformes" sont "nécessaires" et "inévitables". Dans la foulée, ils accusent ceux qui refusent ces "réformes" d'être des



"conservateurs". Magnifique inversion des rôles!

En vérité, les électeurs ne doutent pas de la nécessité de faire des "réformes". Simplement, ils refusent que ces réformes soient au service exclusif des mêmes intérêts particuliers. Ils refusent aussi que les réformes soient menées sans concertation, avec un mépris total des citoyens, et en appliquant toujours 2 poids et 2 mesures.

Ces élections marquent aussi une repolarisation du jeu politique en France, avec une extrémisation de la droite, et une gauche revenue un peu plus à gauche après la dérive néo-libérale de l'ère Jospin.

Enfin, notons aussi qu'avant ces élections, les sondages avaient annoncé que la gauche et la droite seraient "au coude à coude" et que la participation serait faible. Les médias parlaient avec insistance du "désintéret" des Français pour la campagne des régionales... Erreur ou tentative de manipulation?



avant



après...

GOVERNEMENT RAFFARIN

"Opération séduction" avant les élections européennes

15.04.2004

(syti.net) - Après la débâcle de la droite aux élections régionales, le "nouveau" gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a décidé de "mettre le paquet" pour retrouver un peu de la confiance perdue des Français.

L'enjeu est d'atténuer la défaite des régionales en faisant un score plus honorable aux élections européennes du mois de Juin, afin de regagner la légitimité nécessaire à la poursuite des "réformes".



Alors que depuis 2 ans ce gouvernement n'a travaillé qu'au bénéfice des entreprises et des plus riches, il multiplie depuis une semaine les initiatives qui répondent aux attentes des Français de base. En quelques jours, chaque ministre ou presque a annoncé des mesures ou des gestes positifs. On sent à cette belle synchronisation que des directives ont été données, et que chaque ministre a été mis à contribution pour trouver au plus vite une ou deux décisions populaires à annoncer dans son secteur.

François Fillon, le nouveau ministre de l'éducation et de la recherche, a pris enfin des engagements précis en faveur des chercheurs, après un conflit de 3 mois qui fut assez grave pour provoquer une démission collective de la quasi-totalité des directeurs de recherche.

Dominique Perben, toujours ministre de la Justice, a annoncé une modernisation très attendue des procédures de divorce (simplification judiciaire, fin de l'injuste et archaïque "prestation compensatoire", protection des femmes victimes de violences conjugales).

Nicolas Sarkozy a annoncé l'organisation d'une réunion des différents acteurs de la grande distribution (grandes surfaces, PME, et consommateurs) afin de "rendre aux Français un pouvoir d'achat".



Dominique De Villepin, le nouveau ministre de l'intérieur, a annoncé des moyens supplémentaires pour lutter contre les incendies de forêt, avec l'achat de 2 bombardiers d'eau et la location de 2 avions supplémentaires. Le ministre a évoqué la poursuite de "l'effort de recherche et d'interpellation des incendiaires". Il a aussi annoncé davantage d'efforts pour la prévention des incendies grâce à la surveillance et au débroussaillage, ainsi qu'à des "plans de prévention des risques".

Renaud Donnedieu de Vabres, nouveau ministre de la culture, a réaffirmé mardi sa volonté d'instaurer "un nouveau dialogue" avec les intermittents du spectacle dont la situation, a-t-il dit, est une "préoccupation majeure" pour le gouvernement.

Il n'a cependant annoncé aucune mesure concrète. La CGT et la coordination nationale des intermittents ont d'ailleurs appelé à une nouvelle journée de manifestations Lundi 19 Avril, pour exiger l'abrogation de la réforme de l'assurance-chômage des professionnels du spectacle, ainsi que la mise en place d'une "véritable politique culturelle publique".

Pour faire oublier l'inaction du gouvernement pendant la canicule de l'été 2003, le nouveau ministre de la santé Philippe Douste-Blazy a annoncé des "simulations" de mise en oeuvre du "plan blanc" dans chaque hôpital. "Je propose que ces plans blancs hospitaliers soient opérationnels", car "je ne suis pas sûr qu'ils soient opérationnels" a-t-il dit. Le ministre a aussi annoncé la création d'un plan "Urgence été 2004" qui consistera en réunions pour examiner la situation dans chaque région.



Enfin Jean-Pierre Raffarin a tendu la main à l'UDF, le parti de centre-droite qui est théoriquement dans la majorité mais qui a été ignoré et méprisé par l'UMP (le parti gouvernemental) depuis 2 ans. Jean-Pierre Raffarin a proposé un "partenariat" et un dialogue régulier à François Bayrou, le président de l'UDF.

(syti.net) - Le gouvernement ultra-libéral de Jean-Pierre Raffarin est une nouvelle fois désavoué, deux mois après sa défaite cinglante aux élections régionales. L'UMP, le parti au pouvoir, n'est plus soutenu que par 16,6% des 42% d'électeurs qui ont voté, l'abstention ayant été de 58%. Au total, l'UMP n'a obtenu les suffrages que de 7% des Français. Un peu faible pour prétendre gouverner un pays qui se dit "démocratique"...



sale temps pour Chirac et Raffarin...

Le "vainqueur" des élections est le Parti Socialiste (gauche libérale) dont le score est presque deux fois plus élevé que celui de l'UMP, avec 29% des suffrages exprimés (soit 12,2% des électeurs).

A signaler aussi le bon résultat de l'UDF (12%), le parti de centre-droit dont le leader François Bayrou est depuis longtemps très critique vis à vis des méthodes de gouvernement de l'UMP et de Jean-Pierre Raffarin. François Bayrou refuse d'ailleurs que son résultat soit additionné à celui de l'UMP pour définir le score de la droite. De même qu'il est artificiel d'additionner à ce score les 8,6% obtenus par les 2 listes anti-européennes très à droite de Philippe De Villiers et Charles Pasqua.



... et euphorie des socialistes François Hollande et Jack Lang

En fait, le grand vainqueur de ces élections, c'est l'abstention. Elle a atteint des sommets chez les 18-34 ans. 78% d'entre eux ne sont pas allés voter. (*sondage Louis Harris pour AOL/Arte/Libération*)

Malgré ce nouvel échec électoral sévère, le président Chirac n'a aucunement l'intention de remplacer Jean-Pierre Raffarin, ni de changer de politique, pas plus qu'il ne l'avait fait après la défaite des régionales. Jean-Pierre Raffarin n'a même pas daigné réagir aux résultats de l'élection, préférant faire une déclaration à propos de la victoire de la France dans le match de football contre l'Angleterre. Quant à Jacques Chirac, il a fait une brève déclaration depuis .

La stratégie de Jacques Chirac est limpide. Jean-Pierre Raffarin a été nommé pour réaliser un programme de démolition de l'état (par le biais de l'endettement, des privatisations, et du démantèlement des services publics) et pour mener une guerre sociale (prendre aux pauvres pour donner aux riches, faire baisser le "coût du travail", abolir les droits sociaux...). Le premier ministre restera le temps nécessaire pour faire le "sale boulot". Après quoi, un peu avant les

élections présidentielles de 2007 (autour de mi-2005), Jacques Chirac remplacera Raffarin par un homme neuf (Dominique de Villepin?) pour mener une politique plus populaire en vue de gagner les élections, en comptant sur la faculté d'amnésie des Français.

	voix	sièges
PS (<i>gauche libérale</i>)	29%	31
UMP (<i>droite libérale</i>)	16,6%	17
UDF (<i>centre-droite</i>)	12%	11
Front National (<i>extrême-droite</i>)	10%	7
Verts (<i>écologistes</i>)	7,3%	6
Mouvement pour la France (<i>droite radicale anti-européenne</i>)	7%	3
Parti Communiste (<i>gauche</i>)	5,3%	3
LO - LCR (<i>extrême-gauche</i>)	2,6%	0
CPNT (<i>chasseurs et pêcheurs</i>)	1,8%	0
Rassemblement pour la France (<i>droite radicale anti-européenne</i>)	1,6%	0
Divers écologistes	1%	0
Parti des Travailleurs (<i>extrême-gauche</i>)	0,8%	0
Divers droite	0,5%	0

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Vote de rejet massif contre le gouvernement

29.03 - 06.04.2004



[Page spéciale - Elections régionales 2004](#)
Le vote-sanction contre le gouvernement,
Jacques Chirac sourd au message des électeurs,
Raffarin persiste et signe,
les déclarations de Ségolène Royal,
et le changement de poste de Dominique De Villepin...

Environnement

ENVIRONNEMENT

Plan pour la santé et l'environnement

21.06.2004

Jean-Pierre Raffarin a présenté le plan "santé-environnement", dont le but est de diminuer l'impact sur la santé des pollutions de l'air, de l'eau et des produits chimiques. Il s'agit de la première mesure concrète qui tire les conséquences de la [Charte de l'environnement](#). M. Raffarin a rappelé que "7 à 20% des cancers seraient d'origine environnementale" (en réalité, c'est encore bien plus) et "qu'un million de personnes seraient exposées professionnellement à des substances cancérigènes". "30.000 décès seraient imputables chaque année à la pollution atmosphérique". Le plan s'appuie sur un diagnostic alarmant établi en février 2004 par une commission d'experts.



Ce plan comprend 12 actions prioritaires, dont la réduction des émissions de particules des moteurs diesel de 30% d'ici à 2010, la réduction des émissions toxiques industrielles, et l'instauration d'un périmètre de protection autour des sites de captages pour l'eau du robinet. Le plan entend répondre à trois "objectifs majeurs": "garantir un air et boire une eau de bonne qualité", "prévenir les pathologies d'origine environnementale, notamment les cancers et la légionellose", et "mieux informer le public". Par exemple, pour réduire la pollution des lieux clos (habitations, bureaux, écoles, transports), le plan prévoit un étiquetage des caractéristiques sanitaires et environnementales des matériaux de construction.

Le plan "santé-environnement" est doté d'un budget initial de 30 millions d'euros par an. Salué comme une "prise de conscience", ce plan est cependant jugé trop modeste par certains experts, notamment ceux de "l'Appel de Paris" sur la pollution chimique, lancé le 7 mai 2004 à l'Unesco. "Ce plan, bien qu'il représente un travail sérieux, est très insuffisant et très incomplet", commente le professeur de cancérologie [Dominique Belpomme](#), dans une interview au Monde. Initiateur de "l'Appel de Paris", Dominique Belpomme regrette que "ce programme a trop voulu tenir compte des impératifs économiques et des industriels".

Alors que la Charte de l'environnement proclame le droit à un environnement "respectueux de la santé", le bilan français est sombre: le nombre de cas de cancers a augmenté en France de 35% en 20 ans depuis 1980, sans que le tabac, ou l'âge puisse l'expliquer.

Pour plus d'infos, voir la [présentation officielle](#) du plan Santé-Environnement (document PDF)

Le nouveau ministre de l'Écologie Serge Lepeltier a annoncé l'instauration dès le début 2005 d'un système de "bonus/malus" à l'achat des voitures neuves pour pénaliser les véhicules les plus polluants et favoriser les plus propres. C'est l'une des principales mesures d'un plan global pour l'environnement et la santé.

"Les véhicules les plus polluants, c'est-à-dire les plus émetteurs de particules fines et les plus consommateurs d'énergie, se verront appliqués un malus, ce qui nous permettra de donner un bonus aux véhicules les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie", a expliqué Serge Lepeltier.

Les bonus compensant les malus, cette mesure ne coûtera rien à l'état.

Ainsi, une voiture propre bénéficiera d'une prime à l'achat de 800 euros, tandis qu'une voiture polluante (comme un 4x4 avec moteur diesel) se verra appliquée une taxe à l'achat allant de 1500 euros (pour un monospace diesel haut de gamme de type Renault Versatis) à 3000 euros pour les véhicules les plus polluants (comme les 4x4 diesel V8, de plus en plus utilisés en ville par ceux qui ne savent plus comment étaler leur argent tout en ayant l'air "cool").

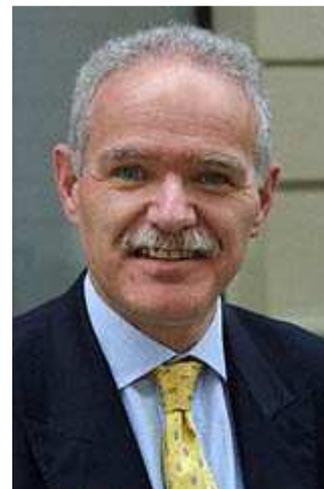
Enfin, les voitures "moyennement polluantes" ne se verront appliquer ni bonus ni malus.

Pour les poids lourds en circulation, le gouvernement examine la mise en place à partir de 2005 d'un "dispositif de modulation de la taxe à l'essieu" pour inciter à l'équipement de systèmes anti-pollution.

Les particules fines constituent l'un des principaux facteurs de risque sanitaire lié à la pollution atmosphérique de l'air et au réchauffement climatique, a rappelé le ministre, en soulignant que les filtres à particules permettaient de réduire ces émissions à un niveau quasi nul.

Sur 2 millions de véhicules neufs immatriculés en France en 2003, 1,4 million étaient des véhicules diesel. Les poids lourds sont quant à eux tenus pour responsables d'environ un tiers de l'impact sanitaire des émissions de particules fines, maladies cardio-respiratoires et cancers du poumon. En France, selon les ministères de l'Écologie et de la Santé, "le nombre d'années de vie perdues liées à des maladies cardio-respiratoires ou à des cancers du poumon du fait de la pollution atmosphérique est estimé, selon les hypothèses, entre 100.000 et 300.000 par an.

A l'échelle européenne, l'objectif est de diminuer de 30% d'ici 2010 les émissions de particules



Serge Lepeltier, le nouveau ministre français de l'environnement.

Avant d'être ministre, Serge Lepeltier a assisté à de nombreux congrès consacrés à l'écologie et au développement durable. Il était notamment présent aux dernières éditions du Forum Social Mondial à Porto Alegre.



par le secteur des transports.

ENVIRONNEMENT

Le "bonus-malus" annulé par Raffarin

22.07.2004

(AP) - Une mesure intelligente pour l'environnement, voilà qui était surprenant de la part du gouvernement Raffarin, surtout lorsque cette mesure va à l'encontre des intérêts du lobby des constructeurs automobiles.

Le gouvernement Raffarin est habituellement peu enclin à la concertation lorsqu'il s'agit de détruire les droits sociaux et les services publics. Mais cette fois, il a fait une "exception". Le bonus-malus ne sera finalement pas présenté au parlement. Selon Raffarin, la loi n'est pas annulée mais reportée, le temps de mener une concertation et d'obtenir l'accord de la commission européenne.

POLLUTION

Des pesticides dans les deux tiers des eaux françaises

12.06.2004

(AFP) - Les deux tiers des eaux françaises sont contaminées par des pesticides, selon les contrôles effectués en 2002 et qui viennent d'être publiés par l'Institut Français de l'Environnement. 75% des points contrôlés en rivière et 57% des analyses des nappes souterraines présentaient au moins un pesticide. Les captages d'eau potable ne sont pas épargnés: 39% des prises d'eau en rivière présentent des niveaux de pesticides rendant nécessaire un traitement, et 21% en eau souterraine.

Les pesticides, dont la France est le troisième utilisateur mondial, sont utilisés principalement par l'agriculture pour lutter contre les mauvaises herbes, les insectes et les maladies. Ils sont suspectés d'entraîner des malformations congénitales chez les garçons, une diminution de la fertilité masculine et des troubles neurologiques.

Sans apporter de réponse au sujet des pesticides, le ministère de l'Ecologie proposait en de taxer les sacs d'engrais azotés, responsables des nitrates qui polluent les eaux et les sols. Mais 3 jours avant la publication du rapport sur l'eau, le ministre de l'Agriculture Hervé Gaymard a annoncé que le projet de taxe "azote" était enterré, après un arbitrage de l'Elysée.

Une législation européenne (directive cadre du 23 octobre 2000) impose aux Etats membres de parvenir à un "bon état" des eaux d'ici 2015. La France a déjà condamnée par la Cour européenne de justice pour le mauvais état des eaux. 9,2 milliards d'euros d'aides ont été versés entre 1997 et 2002 sans que la qualité des eaux s'améliore, notait en février la Cour des comptes dans un rapport sévère sur la politique de l'eau en France. La Cour jugeait que les aides, financées pour les trois quarts par les ménages, "vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit de l'environnement que sont le principe d'action préventive et le principe pollueur payeur".

Les agriculteurs, responsables d'une grande partie de la pollution des eaux, acquittent 1% des redevances versées aux Agences de l'eau. Ils perçoivent neuf fois plus d'aides qu'ils ne versent de taxes.

(AP) Les députés ont adopté le projet de loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement, par 328 voix contre 10 en première lecture, malgré les réserves des industriels et d'une partie des députés de droite sur l'inscription dans la Constitution du principe de précaution en matière d'environnement.

Du côté de l'UMP, 4 députés ont voté contre, dont Alain Madelin, et 34 se sont abstenus. Si la grande majorité de l'UDF a voté pour, 6 de ses membres ont voté contre, dont l'ex-PDG d'Air France Christian Blanc.

Considérant que le texte ne va pas assez loin, le PS a préféré s'abstenir, ainsi que le PCF. Contrairement à ce qu'ils avaient annoncé, les Verts se sont abstenus à la dernière minute, alors que l'ancienne ministre de l'Environnement Dominique Voynet avait affiché son soutien à la Charte.

La Charte doit encore être discutée au Sénat à partir du 23 juin. Pour être définitivement adoptée, elle devra être approuvée soit par référendum soit par les deux chambres du Parlement réunies en Congrès à Versailles. Dans ce dernier cas, il devra recueillir la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Il reviendra au président Jacques Chirac de choisir entre ces deux options.



voir la page consacrée à la [Charte de l'environnement](#)



champ d'OGM surveillé par des gendarmes

(AP) Alors que la Charte de l'environnement est censée instituer le "principe de précaution", le gouvernement Raffarin vient d'autoriser 8 nouveaux essais de culture de plantes génétiquement modifiées en plein champ, malgré les risques aux conséquences irréversibles d'une dissémination des gènes modifiés à l'environnement et aux autres cultures.

Le ministre de l'Agriculture Hervé Gaymard a pris cette décision en dépit de l'opposition des écologistes, de plusieurs conseils régionaux, et de la grande majorité de ceux qui se sont exprimés lors de la consultation publique.

Avec ces huit nouveaux, le nombre d'essais de cultures OGM théoriquement autorisés en France atteint un total de 72. En 2003, les expériences menées en France sur des cultures et des arbres avec des semences OGM "à des fins de recherche" avaient concerné 54 parcelles, couvrant un total de 17 hectares dans 30 communes de 19 départements métropolitains et un département d'outre-mer, la Guyane.

http://perso.wanadoo.fr/metasystems/Kiosque/Kiosque_France.html

